

JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

15. SEPTEMBRE

1778.



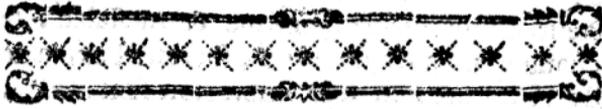
A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Imp<sup>r</sup>  
primeur de S. Maj. l'Impératrice - Reine Apost.

---

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation  
du Commissaire-Examinateur,*





JOURNAL  
HISTORIQUE  
ET  
LITTÉRAIRE.

15 SEPTEMBRE

1778.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*L'homme enrichi du trésor de la vérité.* A  
Bordeaux chez la veuve Calamy 1778. 2  
vol. in-12.

L'AUTEUR de cet ouvrage est déjà connu par un traité aussi édifiant que solide, intitulé: *Le Chrétien par le sentiment*. Celui-ci paroît destiné à concourir également à faire chérir la religion connue par *le sentiment*, genre de connoissance infiniment supérieur à toutes les spéculations, & même aux démonstrations les plus concluantes. C'est une espèce de preuve physique qui persuade le

cœur d'une manière intime & ineffable, qui change en quelque sorte, suivant l'expression de l'Écriture, en une impression sensible l'idée intellectuelle du souverain Maître (a). La vérité connue avec tous ses fruits & ses richesses ne peut manquer de produire ce sentiment précieux. L'auteur a mis à la tête de l'ouvrage ce passage du quatrième livre d'Esdras : *Super omnia vincit veritas* (b).

Après avoir parlé de la nature & des propriétés inestimables de la vérité, l'auteur en développe les sources. Il s'arrête avec une attention particulière sur l'état & la consistance que la vérité a reçus par la mission du Fils de Dieu, dont l'autorité infaillible, immuable, éternelle, a seule pu fixer les doutes des hommes sur les vérités les plus essentielles à leur bonheur. En parlant de l'incarnation du Verbe, il s'exprime avec autant de dignité que de force, sur la forme humble, obscure & populaire, sous laquelle le Fils de Dieu a voulu paroître parmi les hommes. "Le Créateur, si grand par lui-même, vous paroît-il moins auguste s'il n'est revêtu de l'appareil fastueux de la gloire mondaine ? Son bras enchaînant les Monarques auroit-il été plus terrible que son tonnerre qui ébranle la terre ?

(a) *In sensu tibi sit cogitatus Dei.* Eccli. 9.

(b) Livre qui n'est pas canonique, & qui néanmoins mérite de la considération par sa vétusté, la sagesse des maximes qu'il renferme, & le respect que plusieurs Pères ont eu pour son témoignage.

re ? & puisqu'il vouloit éclairer votre esprit , pouvoit-il mieux vous instruire qu'en devenant votre frere & votre ami , tandis qu'il prouvoit la vérité de ses oracles par les miracles d'un Dieu. Non , le Fils de David est véritablement l'Ange du grand conseil : jamais le monde ne connoissoit mieux la vérité que lorsque sa divinité se cachoit sous la forme de la figure humaine , plus d'éclat de la part de Dieu l'auroit accablé sous le poids de sa gloire terrible ; moins de puissance & de vertu dans l'Homme-Dieu l'auroit rendu incrédule „

Les moïens de découvrir la vérité & de s'y attacher , sont amplement décrits dans le troisieme chapitre. On y voit la nécessité de la solitude & de l'humilité d'esprit. La bonne foi sur-tout doit accompagner la recherche de ce grand & rare trésor. “ La vérité ne connoit ni l'artifice ni l'imposture. C'est une beauté touchante qui réunit la majesté des graces , & les charmes de l'aimable candeur. Elle ne seroit plus la fille du ciel , si ses traits n'étoient augustes , doux , bienfaisans comme ceux de la raison éternelle dont elle est l'image. Elle veut que l'homme qui cherche à la connoître , règle ses vœux & son émulation sur la noble simplicité de ses attraits. Une volonté sincere & d'accord avec ses propres penchans , une raison sans détour , & par la justesse de ses pensées au-dessus de toute vaine subtilité ; un cœur dans la préparation de ses desirs préférant à tout autre plaisir la douceur des impressions célestes ; un esprit impartial sur la diversité des systêmes , & ne prétendant découvrir

dans toutes ses recherches que ce qu'il doit connoître, abjurer, croire, haïr, aimer : telles doivent être, ô homme ! les dispositions de ton ame dans l'étude de la science de Dieu : ne seroit-ce donc que par un attachement secret à l'erreur que tu te mettras en devoir de rechercher la vérité ? „

L'amour des vertus est encore une excellente préparation à l'acquisition de la vérité. On peut même assûrer que tandis que le cœur nourrit des intérêts contraires à la vérité, l'esprit ne s'efforcera pas sérieusement à l'acquérir. La pureté des mœurs, une pleine & noble liberté de l'ame, sont des conditions bien essentielles au succès de l'examen qui doit dissiper des illusions accréditées par des préjugés, souvent anciens & respectés. " L'aversion pour le mal doit nécessairement précéder la connoissance & l'amour du bien. Il n'est pas possible de s'élever jusqu'au Créateur, tandis que la créature nous retient impérieusement par ses attraits : commençons donc par briser nos fers, si nous voulons marcher. L'engagement des passions terrestres nous trahit sans le savoir, & pervertit nos meilleures dispositions. Nous cherchons les voies de la justice & nous ne pensons pas que nos penchans confondent l'ordre de notre marche, & nous égarent. L'esprit de vérité est incompatible avec la prévarication de la loi. Nous ne pouvons désirer de la connoître sans être entièrement préparés à rompre avec tous les objets qui nous entretiennent dans l'erreur „

Le second volume traite des rapports de la

vérité avec la science, la conscience, l'amitié, le zèle, la vertu, la patience, l'honneur, l'amour divin, l'espérance, la persévérance. Les réflexions de l'auteur sur ces différens objets sont toujours sages, chrétiennes, solides & consolantes. C'est dommage qu'il se soit quelquefois permis un langage précieux, & ridiculement empouillé; fruit de la funeste imitation, qui gagne tous les jours, & qui porte les écrivains les plus raisonnables à déparer leurs ouvrages par le jargon philosophique, dans la vue de leur imprimer le sceau de l'immortalité. En voici un exemple. "Toujours présent à mon esprit; toujours hors de moi-même: la joie au fond du cœur; dans l'ame la tristesse: timide & tremblant dans mes voies; toujours plein de courage: j'ai parcouru sous tes yeux l'immense & noble champ de l'auguste vérité. Mes alarmes étoient fondées: le désir de l'aimer, plus encore en te la faisant connaître, me disoit que je ne l'aimois pas assez, parcequ'elle étoit trop aimable. J'ai tout vaincu. Plein d'une sainte audace, mon œil a promené ses regards depuis Dieu jusqu'au néant. Je suis monté jusqu'au plus haut des cieux, le lieu de son origine, d'où je suis descendu jusqu'à la terre, le théâtre de ses combats. J'ai décrit ses attributs, ses charmes, ses victoires, ses couronnes: bien davantage, j'ai dit hardiment qu'elle étoit bien profondément gravée dans mon ame: & d'une voix plus haute, j'ai juré que je ne me trompois pas. O crime de mon existence! quel seroit mon malheur, si je ne pouvois en toute assurance faire ce serment! „

Je ne pense pas que d'autres comprendront mieux ce passage que moi ; mais il y a telle classe de littérateurs qui par-là même l'admireront avec transport. Nous sommes ramenés par je ne fais quelle fatale révolution , à cette époque dont parle Quintilien , où un précepteur pour inspirer le bon goût à ses disciples , s'écrioit à la lecture des endroits entortillés & mystérieusement cadancés : *O que cela est beau ; je ne l'entends pas moi-même.* Je voudrois sur-tout qu'en parlant de la vérité , on eût un stile analogue à la chose , un stile ferme & noble , mais en même-tems singulièrement clair & simple , & dont on pût dire comme d'une chose malheureusement devenue très-rare :

*Incorrupta fides , nudaque veritas  
Quandò ullum invenient parem ?*

---

*Histoire des progrès de l'esprit humain dans les sciences naturelles & dans les arts qui en dépendent. Par Mr. Savérien , écuyer , & ancien ingénieur ordinaire du Roi &c. A Paris , chez Humblot ; à Liege , chez Orval-Demazeau 1778. 1 vol. in-8°.*

**M**R. Savérien nous avoit déjà donné l'*Histoire des progrès dans les sciences naturelles* (a) , & il faut regarder ce nouvel

---

(a) V. le Journ. du 1. Avril 1776 , p. 471. — *Sciences exactes* , autre ouvrage de Mr. Savérien , dans le Journ. du 15. Août 1777 , p. 549.

vel ouvrage comme un supplément du premier. On y trouve l'uranologie, la géologie, la lithologie, l'hydrologie, la botanique, l'anthropologie, la quadrupédologie, l'ornithologie, l'insectéologie, l'ichthyologie, & la conchologie. C'est moins l'histoire de ces sciences que l'assemblage de quelques notices & remarques, qui ne sont pas sans utilité, mais qui ne paroissent pas appartenir bien directement au but de l'auteur. On ne peut surtout se dissimuler la confusion qui regne en certains articles, tel que l'*uranologie*, qui n'est qu'un mélange de l'astronomie & de la météorologie, car on y parle des planètes, des comètes, des vents, des tempêtes, de la pluie, de la neige &c. Il est aussi très-difficile de comprendre le rapport que peuvent avoir avec les *progrès des sciences*, des calculs aussi frivoles qu'indécens sur la vivacité de l'amour & les plaisirs corporels des deux sexes; la manière dont l'auteur appuie sur un article qui n'avoit pas besoin d'une si grande & longue explication, feroit presque croire qu'il est excessivement riche en tems & en loisir, & que dans ce moment il avoit oublié le magnifique & imposant exorde de son ouvrage : " Supprimons les  
 „ réflexions, en annonçant un ouvrage con-  
 „ sacré à célébrer les merveilles de la nature,  
 „ ses désordres, & ses erreurs ou ses écarts :  
 „ heureux si uniquement occupé de ces grands  
 „ objets, je puis rendre un compte exact de  
 „ ma composition. Je traite ici de tout ce qui

„ doit intéresser un être raisonnable , depuis  
 „ le ciel des étoiles jusqu'au centre de la terre  
 V „ qu'il habite : *Quid possit . fiatque per omne*  
 „ *in variis mundis . variâ ratione creatis .*  
 „ *id docco . . .* Je leve donc ainsi le voile de  
 „ la nature pour mettre à découvert ses mys-  
 „ teres & ses secrets, & afin de rendre ce  
 „ grand tableau plus intéressant , j'en donne  
 „ l'explication „ Je ne crois pas que jamais  
 écrivain ait cru sérieusement avoir rempli un  
 tel plan , ni parlé avec plus de satisfaction  
 de ses ouvrages , sinon peut-être Mr. le che-  
 valier du C\*\* . qui vient aussi de nous enri-  
 chir d'un grand nombre d'élucubrations des  
 plus satisfaisantes .

En parcourant rapidement ce volume ,  
 j'ai remarqué les fautes suivantes . P. 11.  
 Mr. Savérien assure que d'après les obser-  
 vations la chaleur est sensiblement égale en-  
 tre les étés de tous les climats , & donne pour  
 preuve que dans le Sénégal la liqueur du ther-  
 momètre n'est montée qu'à 33 ou 34 degrés ,  
 & qu'au cercle polaire elle monta au 23e. de-  
 gré . Voilà au moins 10 degrés de différence ,  
 & 10 degrés sur 20 & 30 font certainement  
 une différence sensible . — P. 36 il dit , que  
 les mines ne descendent jamais au niveau des  
 plaines ; fausseté connue de tous ceux qui  
 connoissent les mines , & que j'ai découverte  
 plus d'une fois par moi-même . Mr. S. dit lui-  
 même , p. 49 , qu'il y a des mines verticales  
 qui descendent PROFONDEMENT de la  
 surface de la terre vers son centre . —  
 P. 66 il dit qu'on s'est assuré que le mar-  
 bre

*Ire croît & se reproduit dans les carrieres ;* erreur qui prête à rire à ceux qui sont au fait de la chose ; le marbre ne se reproduit pas plus que la houille , dont de savans auteurs ont également assuré la reproduction (a). — P. 67 on lit *Balsates* pour *Basaltes*. Ibid. *Porphyrogenites* pour *Porphyrogenetes*. — P. 70. *Jean de Laët* , pour *Jean de Laet*. — P. 81. *carbunaculus* , pour *carbunculus*. — P. 26. *César Bauhin* , pour *Caspar Bauhin &c. &c.* (b). — P. 69. *les turquoises ne sont autre chose que des os pétrifiés*, il eût été plus exact de dire, *des dents molaires de poissons pétrifiés*. — P. 89. de ce que, selon Alexandre Piccolomini, *un hémisphère contient*

(a) Mr. Genneté, premier ingénieur de l'Empereur François I. est si persuadé qu'au bout de 40 ans les houillieres sont remplies d'une nouvelle houille, que son unique embarras est de savoir ce que devient le suc houillifique, lorsque les houillieres ne sont pas exploitées \*. Erreur d'autant plus inconcevable que cet auteur pour se mettre bien au fait de cet objet, a été à Liege ou l'on ne fait que trop que la houille ne se reproduit jamais.

\* *Connoissance des veines de houilles.* A Nancy chez Leclerc. 1774, p. 122.

(b) Il est incroyable à quel point les noms propres sont défigurés dans presque toutes les compilations de Mr. S. Par ex. je viens de lire encore dans les *sciences intellectuelles*, p. 258, deux fois *Mursius*, pour *Meursius*. — Ibid. *Bocris*, au lieu de *Procris*. — P. 266. *Propylées*, pour *Propylées*. — P. 289 *Jean Camus*, pour *Jean-Pierre Camus*. — P. 311. *Gustave*, pour *Gustave Adolphe*. — P. 395. *le Bogge*, pour *le Pogge*. — *Polyographie*, pour *polygraphie*. &c. &c. &c.

tient plus d'espace de terre que d'eau, & l'autre plus d'espace d'eau que de terre, Mr. S. a tort de conclure qu'il y a plus d'eau que de terre; car cela prouve précisément une espèce de compensation. — P. 106. on conjecture que cette différence du tems de la crue & de la diminution du Nil, provient de l'élevation du sol du Nil, causée par le dépôt des terres. Si le sol de ce fleuve s'éleve chaque année, les inondations ont donc augmenté à proportion, & que deviennent alors ces mesures fixes, sur lesquelles on juge de l'abondance ou de la disette des productions de l'Egypte? — P. 142. à la Chine croît un arbre qu'on peut nommer arbre à huile, parce que son fruit rend en grande abondance une huile excellente. Cette merveille existe également en Europe, & n'a rien de bien étonnant pour ceux qui connoissent l'olivier. — P. 168. à neuf mois le fœtus parvient à la longueur d'un pied & deux pouces; ce même fœtus, au bout du même terme a 21 pouces, p. 189. — P. 196. Onan, un des fils de Noé. Onan étoit fils de Judas, & petit-fils de Jacob. — P. 232. l'homme est le plus sage des animaux, à raison de ce qu'il a des mains. Le singe, sur-tout le papio & l'orang-outang, ont aussi des mains, & ne sont que des animaux très-brutes & très-indociles, comme l'observe Mr. de Buffon. Mr. S. a de l'inclination pour le beau & consolant système de Helvétius. — P. 236. la bonne foi exigeoit que Mr. S. n'attribuât pas à l'intelligence du cheval, ce qui n'est qu'un effet de sa docilité à

observer les signes que lui fait son maître, qui seul connoit l'heure marquée par la montre, le nombre des points qui sont sur une carte &c. — P. 244. *l'aurochs est presque aussi grand que l'éléphant*; il n'est guere plus grand que nos bœufs de Hongrie. — P. 304. *le chameau a une bosse sur le dos, le dromadaire en a deux*. C'est tout le contraire; le dromadaire a une bosse, & le chameau en a deux (a). — P. 330. *le canard se vautre dans des lieux bourbeux*; oui, dans une basse-cour où il ne trouve pas d'eau claire. — P. 340. *l'hirondelle fait son nid dans les cheminées*; elle le fait autour des maisons, par-tout où elle peut le mettre à l'abri. — P. 413. *les anciens ne connoissoient point de tout la soie*. Ils en avoient moins que nous, mais ils la connoissoient tout aussi bien (b) &c. &c. &c.

(a) Il est vrai que Solinus & Mr. Valmont font du même sentiment que Mr. Savérien; mais Mr. de Buffon, & la plupart des naturalistes nomment *chameau* l'animal à deux bosses, & *dromadaire* celui qui n'en a qu'une.

(b) Ce fut dans l'isle de Cös que Pamphila, fille de Platis, trouva le moyen de mettre la soie en œuvre. Cette découverte fut bientôt connue chez les Romains. On leur apporta de la soie du pays des Seres, qui est probablement la Chine, ou la Tartarie chinoise, ainsi que je l'ai prouvé ailleurs. Il est vrai que les Romains ne profitèrent guere de cette découverte; leur ignorance jointe à leur paresse rendit pendant plusieurs siècles la soie d'une rareté & d'une cherté si extraordinaires, qu'on la vendoit au poids de l'or. Vopiscus assure que l'Empereur Aurélien refusa par cette raison à l'Impératrice sa femme un habit de soie qu'elle lui demandoit avec empressement.

---

*Histoire des progrès de l'esprit humain dans les sciences intellectuelles & dans les arts qui en dépendent, par Mr. Savérien. A Paris, chez Lacombe; à Liege, chez Orval-Demazeau 1777. I. vol in-8°.*

C'Est ouvrage plus ancien d'un an que celui dont nous venons de parler, ne nous est pas parvenu plutôt. Quoiqu'on y remarque des défauts analogues à ceux que nous avons observés dans les précédens, on y voit avec plaisir que l'auteur a le courage de s'élever contre plusieurs préjugés dominans, & ne fait pas difficulté de donner de quelques auteurs célèbres des idées un peu moins brillantes que celles que leurs partisans nous en donnent. Voici p. ex. comme Mr. S. parle de *l'Esprit des loix*. “ Quand on considère  
 „ avec quelle brieveté l'auteur traite souvent  
 „ des questions importantes, quand on voit  
 „ des chapitres de six lignes, pour expliquer  
 „ des sujets qui exigeroient une discussion  
 „ dans les règles, si peu de liaison entre les  
 „ chapitres, des idées si vagues & si confuses,  
 „ des tours si forcés, on est contraint d'a-  
 „ vouer que cet ouvrage est plutôt un recueil de  
 „ pensées sur l'esprit des loix, qu'un traité de  
 „ l'esprit des loix. Mr. de Montesquieu a,  
 „ dit-il, travaillé vingt ans à ce traité, &  
 „ cela confirme ce que je viens de dire : sa-  
 „ voir qu'il a mis sur le papier ses pensées,

15. Septembre 1778.

93

„ & le fruit de ses lectures sur les loix &  
„ qu'il a fait imprimer ce recueil. Il demande  
„ une grace qu'il craint qu'on ne lui accorde  
„ pas, c'est de ne point juger par la lecture  
„ d'un moment le travail de vingt ans. On  
„ pourroit faire d'abord à l'auteur la réponse  
„ du Misantrope : *Le tems ne fait rien à l'af-*  
„ *faire*; & ajouter que la grandeur de l'esprit  
„ humain est en raison directe de la perfec-  
„ tion de ses productions & en raison in-  
„ verse du tems. (a) „

---

(a) Quoique l'autorité de Mr. S. ne soit pas bien concluante dans ces sortes de matieres, elle s'accorde ici avec ce que beaucoup de personnes qui ne suivent pas l'impulsion de la vogue, ont pensé de l'*Esprit des loix*. Mr. Crevier dans ses *Observations sur l'Esprit des loix*, lui reproche sur-tout une inexactitude & même une espece d'infidélité impardonnable. “ Les faits, dit-il, sont quelques fois présentés, non pas suivant ce qu'ils sont en eux-mêmes, mais teints de la couleur qu'ils ont prise en passant à travers l'imagination de l'auteur; le vrai sens des passages cités n'est pas toujours exactement rendu, les citations sont négligemment énoncées „ Mr. Dupin, fermier-général, qui avoit une bibliothèque choisie & dont il faisoit faire usage, avoit relevé dans une brochure qu'il fit imprimer, beaucoup de fautes en ce genre. Mr. de Montesquieu alla s'en plaindre à Madame de P, au moment où il n'y avoit que cinq ou six exemplaires distribués à quelques amis. Mad. de P. fit venir Mr. Dupin, & lui dit qu'elle prenoit l'*Esprit des loix* sous sa protection ainsi que son auteur. Il fallut retirer les exemplaires & brûler tout l'édition. Cette anecdote qui est très-certaine & attestée par des témoins encore vivans, est une nouvelle preuve de la tolérance philosophique.

On trouve à la fin du volume une *notice des plus célèbres auteurs dans les sciences intellectuelles*. c'est-à-dire, la logique, la métaphysique, la théologie &c. On sent bien que pour peu que Mr. S. ait donné d'étendue à chaque article, il a dû en omettre un bien grand nombre ; mais en revanche on en trouve plusieurs qu'on ne s'attend guere d'y trouver, tels que Manès, Moyse & Numia Pompilius. Cette espece de dictionnaire n'est ni alphabétique ni chronologique & c'est par où il differe des autres. Quelques succès que puisse se promettre Mr. S, il y a des esprits peureux & pusillanimes, qui craignent que ces différentes *histoires des progrès de l'esprit humain dans les sciences*, ne soient un jour considérées comme autant de monumens de leur décadence & de leur rétrogradation.



*Mémoires concernant l'histoire, les sciences, les arts, les mœurs, les usages. &c. des Chinois, par les missionnaires de Pékin. Tome 3e. A Paris, chez Nyon l'aîné, un vol. in-4°. de 505 pag. prix 12 liv. relié.*

CE que nous avons dit du ton louangeur & des gauches apologies qui défigurent ces *mémoires*\*, ne doit pas prévenir trop généralement contre ce troisieme tome, qui sert de suite aux deux dont nous avons parlé. On y voit des choses très-curieuses en tout genre, sur-tout en ce qui concerne l'histoire naturelle

\* V. le J. du 15. Juin 1778, p. 242.

turelle du país. Les auteurs s'étendent particulièrement sur le jujubier, la châtaigne d'eau, le chêne, le châtaignier, les orangers-coins; sur les différentes pratiques de la Chine pour multiplier & varier les entes, pour préparer le gland même à devenir la nourriture des hommes; sur le ye-hiang-hoa, qui est un petit arbrisseau dont l'odeur est si douce, si suave, si agréable, & d'un parfum si exquis, qu'on ne connoît aucune fleur à laquelle on puisse le comparer. Soit délicatesse de la plante, soit celle du parfum, elle n'a presqu'aucune odeur pendant le jour; c'est ce qui lui a fait donner le nom de ye-hiang-hoa, ou fleur qui sent la nuit. Cet arbrisseau vient dans les provinces méridionales. On le transporte dans des caisses à Pékin, où il est assez cher, puisqu'un pot se vend vingt à trente onces d'argent, c'est-à-dire, 143 à 213 livres de notre monnoie. Le lien-hoa, ou nénuphar de Chine, blanc & rouge, couleur de rose & à fleurs doubles, est de la plus grande beauté. C'est la plus belle & la plus riche décoration des canaux & des pieces d'eau de la Chine. Cette plante, si agréable à la vûe, fournit aussi aux délices de la table & aux usages de la médecine.

Le goût des éloges est aussi accrédité à la Chine que dans nos académies. Les missionnaires, auteurs de ces *mémoires*, s'occupent à célébrer les vertus & les lumières des Empereurs, des ministres d'état, des philosophes, de quelques gens de lettres, & d'une femme célèbre. L'éloge de Confucius est très-court,

celui de Mong-tsé est beaucoup plus étendu. Il est inutile de dire que tous ces gens sont montrés du bon côté, & peints à la chinoise, c'est-à-dire, comme des prodiges en morale, en vertu, en politique &c. On cite un grand nombre de maximes qui donneroient une merveilleuse idée des héros de la Chine, si on ne favoit que leur sagesse se borne à quelques mots pompeux & à quelques actions de parade. On fait dire au meilleur de leurs Princes : *L'arbre le plus cher à un Prince est celui qui est le plus utile à ses peuples.* Cela est admirable : mais il ne faut pas ignorer que le meilleur de ces Princes, n'en fait pas moins couper la tête aux honnêtes gens qui lui déplaisent, & sur-tout aux Rois malheureux que le sort de la guerre met entre ses mains ; ainsi qu'il vient d'arriver tout-récemment au pau-

\* 15. Mai vre Siao-Kin-Sivan \*.

. XII.

---

**S**I l'Italie a vu naître dans son sein l'audacieux auteur du *Traité des délits & des peines*, ouvrage directement opposé à la sécurité des citoyens & à la paix de la société humaine, il semble que les Italiens s'efforcent depuis quelque-tems d'effacer cette espece de tache imprimée à la littérature nationale, de venger les droits de la raison & de l'équité,

d'affermir la haine & la détestation du crime. Parmi les différens ouvrages qui ont paru depuis quelque-tems en faveur des vrais principes de la jurisprudence criminelle, il en faut distinguer deux qui répandent sur cette matière la plus grande lumière, & renforcent admirablement les réflexions que nous avons faites en plusieurs endroits de ce Journal en faveur de la sûreté & de la tranquillité publiques (a). Le premier a pour titre : *Della vera misura de i delitti, &c. De la vraie mesure des délits & de la règle qu'on doit suivre dans l'application des peines &c.* A Vicence, chez François Vendramini Mosca. L'auteur qui est, à ce qu'on dit, un gentilhomme de Vicence, détruit victorieusement les principes du marquis Beccaria, sur-tout les deux suivans, que *la vraie mesure des délits est le tort fait à la nation, sans égard à l'intention du coupable, ni à la dignité de la personne offensée, ni à la grieveté du péché résultant des rapports de religion. Que le juge n'a pas la puissance d'interpréter la loi pénale, mais seulement de comparer le délit avec la loi pour prononcer d'après celle-ci.*

L'autre ouvrage imprimé en 1777 à Milan,

(a) Voyez les Journaux du 15. Sept. 1774, p. 370. — 1. Mai 1776, p. 12. — 15. Janv. 1777, p. 113. 114. — 1. Avril 1777, p. 495. — 15. Janv. 1778, p. 91.

en un vol. in-fol. présente des vûes plus étendues, des réflexions plus variées, & des réponses à un plus grand nombre d'objections. Il a pour auteur Mr. Vegani, & pour titre : *Della pena di morte* ; c'est à-dire, de la peine de mort, avec cette épigraphe : *Quæ nunc a quibusdam benignitas nominatur, vitam omnem remisit ad improbitatem.*

Euripid. in  
Scirone.

Le sens de cette épigraphe, extrêmement bien choisie, exprime on ne peut pas mieux, l'esprit & le but de l'ouvrage. Cette impunité qu'on s'efforce d'assurer au crime, sous le nom de *bénignité* & d'*humanité*, n'est effectivement qu'un plein-pouvoir de mal faire. Mr. Vegani le démontre par tous les genres de raisonnemens, dont cette controverse est susceptible. " S'il étoit, dit-il, une peine moins rigoureuse que la peine de mort, & qui fût cependant capable d'imprimer une terreur assez vive pour contenir les malfaiteurs, il seroit sans doute très-essenciel de ne pas condamner les criminels au dernier supplice : mais peut-on imaginer une semblable peine ? c'est-là la question. Tout se réduit donc à la solution de ce problème : Infliger dans toutes sortes de délits, une peine afflictive, & non mortelle, qui puisse produire sur l'imagination des hommes, même du caractère le plus dépravé, une terreur égale à celle que produit communément le spectacle d'un scélérat, expirant dans les supplices. Or il est certain qu'aucun autre genre de supplice ne peut produire le même degré de crainte, que la mort, & sur-tout une mort violente & ignominieuse. L'amour de la vie, né avec

15. Septembre 1778.

99

L'homme, l'horreur de la destruction invinciblement attachée à tous les êtres qui respirent, formeront toujours en faveur de cette assertion un argument approuvé & applaudi par la nature même. La mort est pour les hommes en général, de tous les objets le plus terrible : c'est pour eux le terme fatal de leurs plaisirs, de leurs projets, de leurs désirs & de leurs espérances. Il est vrai que le fanatisme, la vaine gloire, ou de pareils motifs, peuvent engager quelques-uns à mépriser la vie ; mais ce n'est certainement point là le cas des scélérats : on n'en voit point dans cette classe recourir au suicide, même pour éviter l'infamie ; une mort ignominieuse & douloureuse est la seule peine qui puisse arrêter leur scélératesse. „

On a demandé si une servitude perpétuelle ne seroit pas une punition équivalente à la mort, & plus effrayante même pour ceux qui, voyant sans cesse devant eux l'exemple d'une foule de misérables enchaînés, forcés au travail & avilis, n'auroient garde de les imiter dans le crime, de crainte de partager leur sort. Ces considérations en ont imposé à des esprits superficiels, mais elles paroissent très-insuffisantes à Mr. Vegani ; il en trouve un exemple frappant dans l'ancienne Rome, où, dans les premiers tems de la république, les citoyens étoient exempts de la peine de mort. Cette exemption & la certitude de l'impunité, occasionnerent ces fréquentes fédérations qui troublerent l'état avec tant de véhémence, qu'on fut obligé de mettre fin à ce pernicieux privilège, qui eût fini par renverser la république.

Mais ce qu'il ne faut pas oublier ici, c'est que cette servitude perpétuelle est une chimère ; les prisons perpétuelles en font une également ; tous les jours les scélérats s'en délivrent d'une manière ou de l'autre : quand les moyens leur manquent, ils trouvent des protecteurs, leur procès est revu, ils sont absous ; quelque événement glorieux ou avantageux à la nation rompt leurs fers à la faveur de l'algèbre publique ; & voilà des assassins, des monstres, des ennemis jurés de la sûreté publique, rendus à la société, contre laquelle ils déploieront de nouvelles fureurs. Enfin tout moyen d'échapper leur manquât-il, l'espérance leur en reste, ils supposent qu'il s'en présentera tôt ou tard, & cette supposition est fondée sur un trop grand nombre de faits pour être regardée comme téméraire. Par-là le fondement de la législation criminelle est anéanti ; car on ne sauroit trop le répéter avec St. Augustin : *L'esprit & le but de la loi n'est pas directement la peine de mort, mais de retrancher irrévocablement de la société le criminel qui la trouble* (a) ; or ce retranchement absolu & éternel ne peut s'exécuter que par la mort. . . D'ailleurs qu'est-ce que la servitude a de plus pénible que l'état d'un pauvre cultivateur qui passe ses jours dans le travail & l'indigence, sans espoir d'une situation plus aisée. Or est-

---

(a) *Qui morte mulctatur, numquid moram quæ occiditur quæ brevis est, ejus supplicium leges astringant ; aut non potius quod in sempiternum eum auferant de societate viventium ? &c.*

il raisonnable que des scélérats ne reçoivent d'autre punition que d'être condamnés à l'état des plus utiles citoyens ?

Ces considérations toutes naturelles qu'elles sont, ont entièrement échappé au célèbre Mr. de Voltaire. Peut-être aussi n'a-t-il pas voulu les appercevoir, pour ne pas se trouver en contradiction avec les efforts qu'il a faits durant toute sa vie pour défendre la cause ou pour réhabiliter la mémoire d'un grand nombre de scélérats de toute espece. Rien n'est plus approchant du ridicule que le genre de législation que ce philosophe établit dans un mémoire écrit peu de tems avant sa mort, & destiné à éclaircir une question proposée par une académie suisse : “ *Des citoyens*, dit-il, „ *vous crient : Un brutal m'a crevé un œil,* „ *un barbare a tué mon frere ; vengez-nous :* „ *donnez-moi un œil de l'agresseur qui m'a* „ *éborgné, donnez-moi tout le sang du meur-* „ *trier par qui mon frere a été égorgé ;* „ *exécuté l'ancienne, l'universelle loi du* „ *Talion. Ne pouvez-vous pas leur répon-* „ *dre : Quand celui qui vous a fait borgne* „ *aura un œil de moins, en aurez-vous un* „ *de plus ? Quand j'aurai fait mourir dans* „ *les tourmens celui qui a tué votre frere,* „ *ce frere sera-t-il ressuscité ? Attendez* „ *quelques jours : alors votre juste douleur* „ *aura perdu de sa violence ; vous ne serez* „ *pas fâché de voir de l'œil qui vous reste* „ *une grosse somme d'argent, que je vous* „ *ferai donner par le mutiléur : elle vous* „ *fera passer doucement votre vie : & de*

„ Plus il sera votre esclave pendant quel-  
 „ ques années , pourvû que vous lui laissiez  
 „ ses deux yeux pour vous mieux servir pen-  
 „ dant ce tems-là. A l'égard de l'assassin de  
 „ votre frere , il sera votre esclave tant qu'il  
 „ vivra. Je le rendrai toujours utile à vous ,  
 „ au public & à lui-même „

Sans parler du langage insensé qu'on prête ici au frere d'un assassiné , ni de la très-fausse supposition , que la justice ne doit agir que pour satisfaire la vengeance des particuliers ; sans observer que cette servitude perpétuelle est une chimere , comme je viens de le démontrer ; peut-on proposer à un homme quelque chose de plus extravagant que de lui donner pour esclave l'assassin de son frere , de son pere &c ? La riche invention ! & qui voudroit jouir d'une pareille possession ?... l'assassin de mon pere !... je fuirois ma maison , mes terres , ma ville natale , ma patrie même , si ce monstre y devoit vivre avec moi.

Dans la suite de ce traité , Mr. Vegani prouve que la peine de mort n'est nullement opposée à la doctrine évangélique , qu'elle a Dieu lui-même pour auteur , & que ce grand Législateur qui connoissoit bien le cœur humain , n'a pas jugé de moien plus propre à la paix de la société que la peine de mort décernée contre ceux qui la troublent ( a ). Il s'éleve

---

(a) Voyez le Journal du 15 Janv. 1777, p. 114, & ajoutez y les passages suivans : *Qui percussit hominem , volens occidere , morte moriatur.* Exod. XXI. 12. — *Si quis &c. ab altari meo eyelles eum , ut moriatur.* Ibid 14.

néanmoins avec force contre la dureté de certaines loix & l'inhumanité de quelques magistrats qui foumettent à cette peine les délits les plus légers, comme les crimes les plus atroces. C'est le moïen, dit-il, d'autorifer les méchans dans leur perversité; ils se feroient contentés de commettre un petit vol; ils recourent au meurtre & à l'affassinat. A ce sujet, l'auteur discute cette question, fort souvent proposée, favoir, s'il est quelque proportion entre une somme d'argent, quelque grande qu'on veuille la supposer, & la vie d'un homme? Il n'en est point, dit-il, & cependant il importe de prononcer contre les simples voleurs, la peine de mort; parce que l'espérance de l'impunité, ou la certitude de n'être que légèrement châtiés, rendroit le vol si fréquent, que bientôt la propriété ne seroit plus assurée, &c. A cette raison on doit ajouter l'impossibilité de corriger les voleurs d'habitude, impossibilité tristement démontrée par les faits & une expérience constante de 5000 ans.

Quelques satisfaisantes que soient la plupart des raisons de Mr. Vegani, on peut espérer encore quelque chose de plus lumineux & de plus décisif dans un ouvrage qu'on nous promet sous le titre de *Prospectus des loix criminelles de France, dans leur ordre naturel, à l'instar des loix civiles & des loix ecclésiastiques, recueillies par Domat & par d'Héricourt: dédiées au Roi; par Mr. Muyart de Vouglans, conseiller au grand-conseil, auteur des Instituts au droit criminel, du Traité des crimes, & de l'Instruccion criminelle, suivant les ordonnances*

*donnances du royaume. Volume in-folio proposé par souscription. On ne doit pas douter qu'on ne retrouve dans ce livre, qui paroîtra dans le courant de Mars 1779, la marche savante de l'auteur, l'enchaînement de ses principes, la profondeur de ses connoissances, dont il a déjà donné des preuves par plusieurs autres ouvrages, qui lui ont mérité la gloire d'être un des magistrats les plus versés de ce siècle, dans les loix criminelles.*

---

UN homme de lettres très-zélé pour la gloire de la littérature moderne, s'est plaint vivement de ce qu'en parlant de la nouvelle traduction de *l'histoire de l'Amérique*, par Robertson, j'ai dit que cette traduction rendoit fidèlement *tous les défauts de l'original, les erreurs, les contradictions & les impiétés de l'auteur*. Il assûre que jamais de lecteur de quelque communion qu'il fût, ne s'est avisé de découvrir *des impiétés* dans les ouvrages de Robertson, que son *histoire de l'Amérique* est universellement estimée &c.

A ce reproche je n'ai d'autre justification à opposer que la vérité du fait. Je fais parfaitement combien le reproche d'impiété est devenu odieux & propre à décréditer un Journaliste; aussi ne m'en suis-je jamais avisé sans être tristement convaincu qu'il n'étoit pas possible d'inventer quelque explication favorable, & sans être nécessité pour ainsi dire par la puissante impression de l'évidence de rendre à

15. Septembre 1778.

105

la vérité l'hommage qu'elle attend de la part des critiques qui l'aiment. J'ai fait un parallèle de la doctrine de Pétrone & de celle de Robertson; ou bien le reproche d'impiété qu'on fait constamment à Pétrone depuis dix-sept siècles, n'est pas fondé, ou bien je suis fondé de faire le même reproche à Robertson. J'en appelle à ce que j'ai transcrit mot à mot de l'*histoire de l'Amérique* dans le Journal du 15. Mars, p. 410 & suivantes. Je consens à être jugé d'après la lecture que des hommes impartiaux & attentifs en auront faite.

Quant à ce qu'on m'objecte que cet ouvrage est généralement estimé, élevé, exalté jusqu'aux nues dans tous les journaux, gazettes, brochures, académies, sociétés, cercles, cafés &c.; comme c'est un argument qu'on m'oppose sans cesse & à tout propos; il me prend enfin envie d'y répondre, & d'apprécier au juste cette manière de réfuter un critique.

1°. Il est ridicule d'opposer à des preuves de fait, des preuves d'autorité & d'opinion. Il est ridicule p. ex. de prétendre que tel individu est un très-honnête homme, parce qu'il est regardé généralement comme tel, si par des faits incontestables, avoués, imprimés par lui-même je fais voir que c'est un frippon, un suborneur, un scélérat. Il est également ridicule de s'élever contre un critique qui cite & extrait fidèlement des passages évidemment répréhensibles, parce que l'auteur sera généralement estimé.

2°. Quel genre de preuve forme cette *estime générale*? Si quelques Journalistes bien foudroés, ou bien dociles à adopter toutes les pié-

ces

ces qu'on leur envoie, font un pompeux éloge d'un ouvrage très-mauvais ; si deux ou trois savans à la mode, coryphées d'un parti puissant, y ajoutent leur suffrage ; le *trouveau du genre humain*, comme dit mylord Chesterfield, qui n'a point de jugement en propre, ne manquera pas d'estimer très-généralement l'auteur bien-aimé & protégé par les hérauts de la célébrité. Après cela il est défendu de faire remarquer ses paradoxes, ses erreurs, ses méchancetés, ses petits moïens & ses grandes prétentions. Une telle jurisprudence littéraire est-elle bien juste & bien raisonnable ?

3°. Une *estime générale*, appuïée même sur des motifs raisonnés, est très-compatible avec des critiques fortes & justes. Les uns estimeront un auteur pour son stile, son éloquence, sa maniere neuve & saillante (& cela suffit aujourd'hui assez *généralement*) ; les autres rendront justice à l'étendue de ses connoissances : celui-ci l'aimera parce qu'il flatte ses passions & justifie le dérèglement de ses mœurs, celui-là parce qu'il est d'accord avec lui dans les principes d'une philosophie erronée. Toutes ces estimés particulières, fondées sur différens motifs, forment une espece de *généralité* ; mais empêchent-elles que l'auteur n'ait écrit bien des faussetés, des impiétés, des blasphèmes, des maximes destructives de la société, du bon ordre, de la sécurité publique &c ? Oh non, sans doute ! Et pourquoi empêcheroient-elles donc un critique impartial & équitable de condamner ce qui est réellement condamnable ?

4°. *L'estime générale* dont jouit un auteur prouve qu'il est mauvais ; la grande vogue d'un livre ne prouve que la quantité d'erreurs & de pernicieuses assertions qu'il contient. Proposition paradoxale qui ne peut manquer d'irriter les hommes superficiels & incapables d'une réflexion sérieuse ; mais qui dans le fond est le résultat du raisonnement le plus évident & le plus invincible que forma jamais la logique humaine (a). Donnons-y une attention paisible, & exempte de toute prévention ; la force de la vérité se fera sentir d'une manière à ne point laisser la moindre inquiétude.

Il est constant par une expérience malheureusement trop longue , trop certaine , trop générale , que le nombre d'hommes sages , justes , éclairés , équitables , judicieux , vrais littérateurs , vrais philosophes , vrais citoyens &c. , que le nombre , dis-je , de ces hommes , de ces lecteurs , est très-petit , qu'il n'est rien en comparaison du nombre des ignorans , des factieux , des entêtés , des suffisans , des méchans , des stupides , des imitateurs , des imbécilles ;

(a) Il y a XVIII. siècles que St. Paul établissoit le même paradoxe \* , en raisonnant sur la réputation des hommes , comme je raisonne ici sur celle des livres. Il assureroit qu'on ne pouvoit plaire généralement aux hommes , sans déplaire souverainement à Dieu : *Si hominibus placerem , Christi servus non essem.* Gal. I. 10. Assertion susceptible de la même démonstration que j'applique aux auteurs & aux livres.

\* *Paradoxe* signifie proprement une doctrine qui blesse les idées communes, quoiqu'elle puisse être très-vraie.

cilles, & des fots, dont le nombre, suivant l'assertion de Dieu même, est infini (a).

Il est également constant que des principes sages, des réflexions judicieuses, les droits de la vérité défendus avec dignité & avec force, ne peuvent plaire à ceux qui ont des goûts, des inclinations, des systèmes, & des intérêts tout contraires; parce qu'il est impossible physiquement & métaphysiquement d'aimer le contraire de ce que l'on aime, de penser le contraire de ce que l'on pense, de goûter le contraire de ce que l'on goûte. Il est donc de toute manière impossible que ce qui est généralement estimé, que ce qui jouit des applaudissemens de la multitude, soit réellement estimable, digne du suffrage de la raison, de la sagesse & de la religion (b).

(a) *Stultorum infinitus est numerus. Eccle. I. 25. — Sapiëntia ubi invenitur? & quis est locus intelligentiæ? Nescit homo pretium ejus, nec invenitur in terrâ suaviter viventium. Job. xxviii. 12. 13.*

(b) Cela est si vrai qu'un auteur ingénieux a proposé comme un moyen sûr d'acquérir en peu de tems une grande réputation, de faire un bon livre d'athéisme, où les principes de religion & de morale fussent insolemment & brutalement outragés (voyez le Journal du 15. Avril 1776, p. 557). Il a raison. Ce moyen réussit aujourd'hui à merveille. C'est à lui que Helverius, Raynal, Gibbon &c doivent leur célébrité. Ce genre de folie est actuellement dominant, & fixe la généralité des suffrages. Dans un autre siècle, ce sont d'autres marottes, d'autres illusions, d'autres goûts dépravés, d'autres persuasions ridicules & extravagantes qui subjuguent les esprits. Le nombre infini de fots existe toujours de manière ou d'autre, dans le troupeau de genre humain.

15. Septembre 1778.

109

Genre de syllogisme, que j'ai mis à toutes les épreuves vis-à-vis des plus zélés partisans des jugemens épidémiques & servilement adoptés, & qui n'a jamais souffert aucune atteinte. *Il plaît généralement, donc il ne vaut rien.* Petit & court raisonnement, mais raisonnement qui vaut le *robur & as triplex.*

Je connois les sophismes qui peuvent le combattre pour un moment, mais ils ne soutiennent pas un regard sérieux; il se développe & se fortifie par les objections qu'on lui oppose. Je n'ignore pas que le fameux Toussaint s'est étrangement égaré en raisonnant d'une manière presque semblable sur les tribunaux de judicature. Il prétendoit que le petit nombre de suffrages devoit l'emporter dans la décision de quelque cause que ce fût. Paralogisme révoltant, & réfuté par la simple vûe de la chose qu'il prétendoit obscurcir. Il est bien vrai que le nombre des hommes justes & éclairés est le plus petit, mais il n'est point à présumer que dans un tribunal composé de magistrats choisis par la religion & la sagesse du Souverain parmi une multitude de citoyens, le petit nombre soit celui des bons juges. Voilà où le raisonnement de Toussaint se dément à l'examen. Mais dans le cas, dont il s'agit ici, c'est la généralité, c'est l'espece entière des littérateurs, des lecteurs, des raisonneurs, des hommes enfin qui savent lire, ou qui se régilent sur la lecture des autres;

& dans cette universalité, c'est le petit nombre qui est sensé (a).

Messieurs les admirateurs, éloges, panégyristes, apothéosistes redressez-moi, si je suis dans l'erreur;

Virg. Ecl.

*Et phyllida solus habeto.*

(a) Il y a encore bien d'autres observations qui mettent entre le paralogisme de Toussaint, & mon raisonnement sur la paucité des bons juges littéraires, une distance infinie. Je les exposerai, si la chose paroît demander une discussion ultérieure.

La lettre *A* est le mot de la dernière Enigme.

**F**illes du dieu du jour, nous formons notre pere,  
Et n'existons jamais ensemble un seul moment;  
Sujettes pour toujours à ce destin sévère,  
Nous nous fuyons, lecteur, pour ton arrangement.



NOUVELLES



## NOUVELLES POLITIQUES.

## TURQUIE.

**C**ONSTANTINOPLE ( *le 12 Août.* )  
 Tout annonce une guerre violente & prochaine : à Sinope & dans les environs de cette ville , il y a une armée de plus de 150 mille hommes , sous le commandement du Pacha Gramalli ; on assure que cette armée est destinée pour la Crimée , car on dit que l'intention du Capitan - Pacha est de contraindre les Russes de s'éloigner de ce pais. Les dispositions de cette armée & de la flotte paroissent justifier cette opinion : cependant , la guerre étant immuablement décidée , il est fort étonnant que l'ambassadeur russe soit encore ici & qu'il ne se prépare pas d'en partir. — Depuis cette capitale jusqu'à Ruffug , on voit une prodigieuse quantité de soldats , qui s'avancent du côté de Bender & de l'embouchure du Danube : aussi les chemins ne sont rien moins que sûrs pour les voyageurs , que ces troupes , fort mal disciplinées , mettent à contribution. Il y a quelques jours qu'aux environs de Ruffug trois compagnies se souleverent , & couperent par morceaux leur commandant : elles se diviserent en plusieurs bandes , & depuis elles infestent les chemins , mettent

à mort quiconque entreprend de se défendre, & n'épargnent pas même les couriers : comme la peste est parmi ces brigands, il la portent par-tout où ils s'étendent.

Quelques Turcs de Belgrade, récemment arrivés à Constantinople, ont découvert dans la Servie quelques tombeaux nouvellement construits. On a consulté là-dessus les habitans des lieux voisins, & ils ont dit, que la poste expédiée le 17 du mois de Juillet dernier, fut attaquée par une troupe de soixante personnes, qui sortant de la forêt voisine, se jeta sur le courier Georgi; que celui-ci, après quelques momens de résistance fut massacré avec tous les Janissaires qui l'accompagnoient; qu'alors ces 60 assassins se saisirent de tous les paquets, effets & argent de Georgi, qu'ils enterrèrent, ainsi que les Janissaires. Comme bien des commerçans sont dans l'usage de confier aux couriers & aux Janissaires qui les escortent, de l'argent, des bijoux & des lettres de change, on s'est hâté de faire part au public de cette découverte & du rapport des habitans voisins de ces tombeaux.

SMYRNE ( *le 25 Juillet.* ) Une division de la flotte du Capitan-Pacha, voguant sur l'Archipel avec ordre de percevoir le paiement des tributs, est arrivée à Metelin, mais en fort mauvais état; car la peste a déjà fait beaucoup de ravage sur les vaisseaux de cette division; aussi des divers lieux qui doivent contribuer, a-t-on envoyé dire au commandant, & principalement les Smyrniens,

15. Septembre 1778.

113

niens, qu'on auroit soin de lui faire passer le produit du tribut & les présens ordinaires; mais qu'il se gardât bien d'approcher de la rade. Le 12 de ce mois il arriva ici un vaisseau grec, qui étoit infecté de la peste, & on l'obligea de repartir aussi-tôt. Jusqu'à présent nous n'avons pas eu à souffrir de ce fléau, mais les sauterelles défolent nos campagnes; ces insectes sont en si prodigieuse quantité, qu'en plein midi, quand elles volent, elles obscurcissent le jour.

## R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 10 Août.) Le 29 du mois dernier, l'Impératrice partit en yacht avec sa suite ordinaire de Pétershof, pour aller voir l'escadre qui croise entre Cronstadt & Krefna-Gorka. Cette escadre forte de quatre vaisseaux de guerre & de 3 frégates, est commandée par le vice-amiral Barfch. Sa Maj. Imp. parut très-satisfaite des évolutions qu'elle fit en sa présence. Le même jour cette Souveraine retourna à Pétershof. On assure toujours que Mad. la Grande-Duchesse est de nouveau enceinte, & qu'elle est déjà entrée dans le troisieme mois de sa grossesse.

Quoique les affaires entre notre cour & la Porte soient depuis quelque tems dans un état d'indécision, & qu'il soit très-probable, qu'il ne se commettra point d'hostilités cette année entre les deux Puissances, l'on remarque néanmoins, que le gouvernement

a fait défilér plusieurs régimens des divisions d'Estonie & de Moscou, pour augmenter ses troupes sur les confins de la Turquie & en Pologne : ils sont sous les ordres du lieutenant-général d'Igestroem; & tout le corps réuni sera commandé par le général prince de Repnin.

## P O L O G N E.

VARSOVIE ( le 5 Août. ) Le Roi a conclu avec les députés prussiens une convention particulière relative au commerce du sel, & qu'on peut regarder comme un préliminaire des arrangemens ultérieurs qui pourront être pris à la diète prochaine sur le même objet. Selon cette convention Sa Maj. abandonne à la compagnie maritime de Prusse le commerce du sel qu'elle faisoit elle-même dans le royaume; à cet effet elle lui cède les dépôts, les magasins & les greniers qui sont le long de la Vistule, pour une certaine somme qui lui sera payée par cette compagnie.

Hier le conseil permanent a recommencé ses séances, & le Roi y a assisté. Le prince Sulkowski est revenu de la Grande-Pologne : on dit qu'il est allé rendre visite à l'ambassadeur russe, qui est à Nieporow, l'une des terres du prince de Radziwil, castellan de Wilna, à environ 5 lieues d'ici. On assure que ce prince doit aller incessamment en Lithuanie, à cause de la diète qui se tiendra bientôt ici.

15. Septembre 1778.

115

Le corps de Russes, commandé par le prince Repnin, est, dit-on, composé de 30 ou 40 mille hommes; on assure qu'un lieutenant-général commandera sous ce prince. Beaucoup de seigneurs polonois vont servir, les uns en Russie, & les autres en Prusse. Dans le nombre de ceux qui vont prendre service chez les Russes, sont le staroste de Samogitie, le comte de Solohub, & le prince Joseph Lubomirsky. Son Exc. l'ambassadeur impérial, s'est plaint vivement à Varsovie, de ce qu'en général le Roi & la république ne paroissent pas garder une exacte neutralité. — Les régimens polonois destinés pour Kaminiec, sont en marche; & l'on y conduit de l'arsenal de cette capitale beaucoup d'artillerie & des munitions de guerre. — Sa Maj. Imp. a permis à Mr. le comte Potoki, seigneur polonois, de lever pour le service de la cour impériale, un corps de volontaires de deux mille hommes, partie infanterie & partie cavalerie.

|  
E S P A G N E.

MADRID (le 25 Août.) Quoique nous soions ici dans un état de paix, & que l'intention de notre cour soit de garder une exacte neutralité, cependant pour ne négliger aucune des précautions que les circonstances exigent, le ministre de la marine a envoyé ordre à Cadix de retenir tous les matelots qui revenoient sur des vaisseaux marchands. — La Princesse des Asturies avance

heureusement dans sa grossesse. — Les lettres de la Corogne portent que les deux paquebots qu'on avoit ci-devant ordonné de tenir prêts à faire voile pour une commission secrète dans les mers du Nord, sont partis le 10 à la pointe du jour, après l'arrivée d'un courier extraordinaire. — Plusieurs vaisseaux séparés de la flotte de Mr. de Cevallos sont arrivés successivement à Cadix; & à mesure qu'ils arrivent, ils se joignent à notre flotte d'observation. On compte que dans le courant de ce mois elle montera à cinquante vaisseaux de ligne, sans comprendre dans ce nombre les frégates. Un armement si extraordinaire continue à dérouter les spéculateurs en politique qui essaient en vain de le combiner un peu raisonnablement avec nos autres démarches. Car enfin, disent-ils, en supposant que le siège de Gibraltar pût être résolu dans les circonstances actuelles, vingt vaisseaux suffiroient, & en voilà cinquante; il faut donc que la cour ait des vues que nous ignorons; c'est ce que le tems éclaircira. Il faut observer qu'outre ces 50 vaisseaux de ligne, il en reste encore onze, tant au Ferrol qu'à Carthagene, qui peuvent mettre à la voile sans peine dans quinze jours.

La Reine-douairiere de Portugal étant enfin heureusement rétablie au moyen des bains qu'on lui a fait prendre, Sa Maj. en compagnie de l'Infante, sa nièce, alla visiter le 30 du mois dernier la manufacture de porcelaine, d'où elle passa à celle des tapisseries;

15. Septembre 1778.

117

Il y avoit ordre dans ces deux endroits de lui présenter quelques-unes des plus belles pieces. Le 4 au matin, toute la cour se rendit à l'Escorial, d'où après un petit séjour, elle passera à St. Ildephonse.

Des avis des côtes de Barbarie assûrent que Muley-Giazgud, troisième fils du Roi de Maroc, Prince d'un génie fort inquiet, qu'il a eu d'une fille d'un renégat anglois, s'est évadé avec trois cents personnes qu'il a sù s'attacher, & qu'il s'est retiré dans les montagnes de Fez & de Mequinez près de Quirihobani, peuples connus par leurs anciennes révoltes contre leur Souverain.

## P O R T U G A L.

LISBONNE ( le 30 Juillet. ) Le 9 de ce mois, il entra dans le Tage un bâtiment, qui avoit fait le trajet de la baie de Tous-les-Saints en 54 jours, & qui apporta à nos négocians l'agréable nouvelle, qu'il étoit parti de la même baie une flotte portugaise, composée de 23 vaisseaux marchands, dont seize pour cette ville & sept pour Oporto. Huit de ces vaisseaux sont déjà arrivés depuis ce tems dans le Tage; & les autres sont à la vûe du port. Sur l'un d'eux il y a sept mille caiffes de sucre; ce qui fera baisser le prix de cette denrée, d'autant plus que deux vaisseaux, arrivés la semaine dernière de Fernambuc pour le compte de la compagnie, en sont également chargés. A bord d'un autre de ces navires armés en guerre, se

trouve Mr. de Scabra , ci-devant secretaire d'état adjoint au marquis de Pombal , que la Reine a rappellé de son exil d'Angola.

### S U E D E.

STOCKHOLM ( *le 12 Août.* ) On vient de faire à l'arsenal de nouveaux uniformes & quantité de nouvelles armes pour différens régimens de cavalerie & d'infanterie. Sa Majesté s'y rendit , mardi dernier , pour voir ces armes & les uniformes. Elle s'occupa pendant plus d'une heure à les examiner , & en parut satisfaite. S'il faut ajouter foi aux raisonnemens , très - souvent en défaut de nos politiques , ces habits & ces armes sont destinés aux troupes qui doivent être auxiliaires d'une certaine Puissance qu'ils ne nomment point encore. Il paroît toujours bien certain que d'après la déclaration faite au Duc de Deux - Ponts , dont nous avons parlé en son tems , le Roi ne prendra point part contre l'Empereur.

### D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE ( *le 11 Août.* ) D'après la demande de la cour de Londres , on assure que S. M. a permis à quelques officiers de sa marine , de passer au service de l'Angleterre. En conséquence , ajoute-t-on , il a été donné ordre au collège de l'amirauté de choisir & nommer douze premiers lieutenans de la marine. On peut douter au reste , de la

15. Septembre 1778.

119

certitude de cette nouvelle, quelque publicité qu'elle ait ici ; car il ne paroît pas que S. M. Danoise ait aucune sorte de motifs de rompre avec la France.

## I T A L I E.

ROME ( le 17 Août. ) La Reine de Portugal aura à l'avenir un ambassadeur ordinaire auprès du St. Siège, comme la cour de Madrid. — Par un édit récemment publié, le souverain Pontife érige en cité épiscopale la terre de Pontremoli, dans la Lunigiane, acquise par Ferdinand II, Grand-Duc de Toscane, de la cour d'Espagne, après la mort de Philippe IV. — on fait que par un usage, ou plutôt un abus révoltant, les malfaiteurs trouvent ici un asyle inviolable dans l'enceinte de nos églises. Ces misérables se pratiquent, pour la nuit, des cellules dans l'intérieur de ces demeures sacrées, & bravent hardiment, pendant le jour, la justice civile, tandis que les sbires les guettent pour les saisir au moment où ils passeroient la ligne de démarcation où finit l'impunité. C'est ainsi que la religion, qui est le plus ferme rempart des loix, est devenue par des abus essentiellement contraires à son esprit, une égide pour tous les crimes. Le St. Pere, qui marque chaque jour de son regne par quelques actes de bienfaisance ou de justice, vient de briser ces barrières, qui s'élevoient entre la punition & le crime. Par ordre de Sa Sainteté tous les malfaiteurs réfugiés

fugiés dans nos temples, ont été enlevés & conduits dans les prisons.

Dans l'excavation qu'on continue de faire à Palestrine, on a encore trouvé une très-belle statue de la hauteur de onze palmes, représentant l'Empereur Commode, nud, avec une casaque & un casque aux pieds; & outre cela une tête d'Apollon. Dans une autre excavation qu'on fait à Subiaco, on a aussi trouvé une grande quantité de marbre de diverses couleurs, & principalement un prospect entier d'une porte d'une architecture singulière, & qu'on fera travailler dans la fabrique de l'église que le Pape fait construire dans l'abbaye dont il jouissoit au tems de son cardinalat. — En travaillant aux marais pontins, on a découvert une partie de l'ancienne voie appienne, qui conduisoit à Naples. Le Pape desiroit que ce chemin fût désormais pratiqué par les voyageurs: mais le cardinal Colonna, évêque de Velletri, a représenté à S. S. le tort que souffriroit son diocèse, si on abandonnoit la route actuelle. Le St. Pere a eu égard à ces représentations; mais il a ordonné en même tems aux habitans de Velletri, de construire à leurs fraix un autre chemin plus commode pour éviter la pénible montagne de Fagiola; & ils ont déjà commencé ces travaux.

NAPLES ( le 15 Août. ) Le comte de Wildseck, jusqu'ici ministre-plénipotentiaire de Leurs Maj. Imp. en cette cour, & revêtu d'un emploi distingué à celle de Milan, est revenu pour recevoir son audience de congé

15. Septembre 1778.

121

en la maniere accoutumée. — Le prélat Fabri-Ganganelli , chargé de porter à Madrid la barette au cardinal Delgado , est venu ici faire sa cour à nos augustes Souverains , avant que de se rendre à sa destination. — Le chevalier Acton , brigadier-général , est arrivé de Florence en cette ville avec l'agrément du Grand-Duc de Toscane. Il vient occuper la place de directeur-général de la marine de ce royaume que le Roi lui a confiée pour 18 mois. Il fut présenté peu après son arrivée à la cour & bientôt il entrera en exercice de sa charge. — Le bailli de Sagramoso si connu par ses négociations dans les cours du nord , après avoir rendu compte de sa mission à Malthe , est revenu ici pour y vivre tranquillement.

La députation de quatre gentilshommes nommés par le Roi pour former un nouveau plan d'éducation nationale , a déjà présenté son rapport à Sa Majesté. Elle y propose des moïens qu'elle croit efficaces pour donner à la jeune noblesse de ce royaume la plus parfaite éducation. La nouvelle académie-royale des sciences & belles-lettres a aussi tenu quelques séances ; & aussi-tôt qu'on aura terminé quelques ouvrages qui se font pour le rétablissement du vaste édifice des études , on l'ouvrira dans les formes. En attendant on propose les sujets qui doivent la composer.

Quatre galeres de la religion de Malthe commandées par Dom Inigo Guavera étant arrivés à Porzuolo , S. M. s'est rendue à leur bord , & a comblé de distinctions tous les

officiers. Ces galeres doivent transporter 200 forçats que S. M. accorde à la religion de Malthe.

LIVOURNE ( le 16 Aout. ) Pour faire respecter la neutralité adoptée par le gouvernement, conformément à l'ordonnance qui a été publiée, on a augmenté l'artillerie, les garnisons & le nombre des canoniers dans tous les forts & bastions qui sont sur les côtes de la mer, & on a garni tous ceux qui n'en étoient pas pourvus, comme toutes les tours & les redoutes tant au couchant qu'au levant de nos rivages. Enfin on y est convenu de quelques signaux dont on fera usage selon les ordres du Souverain, & lorsque le besoin l'exigera.

Le paquebot le Bostorough de 14 petits canons, qui arriva ici le 30 Juillet en cinq jours venant de Mahon, a rapporté que jeudi, après dîner, étant entre la Sardaigne & l'île Minorque, un polacre françois de 18 gros canons, qui convoioit huit bâtimens françois, faisant voile des côtes de Barbarie vers la France, attaqua ce paquebot, & le canonna pendant deux heures. Heureusement pour le paquebot, il avoit à bord quantité de soldats, qui firent bonne contenance; & le polacre ne voulant pas trop s'écarter de son convoi, se contenta de le maltraiter de loin, & le laissa enfin continuer sa route. Les Anglois craignent beaucoup pour les convois des troupes qui ont été expédiées pour Mahon, & qui auront été inévitablement rencontrées par l'escadre de Toulon.

## A N G L E T E R R E.

LONDRES ( le 25 Août. ) Le 10 il y eut un conseil d'état à Saint-James en présence du Roi, à l'issue duquel on envoya des ordres en divers ports du royaume, & principalement à Plymouth, afin d'en faire repartir au plutôt la flotte de l'amiral Keppel pour qu'elle reprenne sa croisière à la hauteur d'Ouessant & qu'elle veille aux mouvemens de celle de Brest. Le 22 cet amiral a fait effectivement voile de Plymouth avec toute sa flotte, après avoir fait toutes les dispositions nécessaires pour reparoître sur l'Océan avec éclat ; la flotte a été augmentée jusqu'à trente-six vaisseaux de ligne, & ses instructions sont, dit-on, plus positives que les précédentes. Les capitaines de la flotte ont donné à Mr. Keppel à Plymouth un splendide festin, en témoignage du cas qu'ils font de son rare mérite ; & cet amiral leur remit en cette occasion quelques ordres de grande importance à observer pendant leur croisière prochaine.

La cour a reçu la nouvelle certaine que l'escadre de l'amiral Byron étoit arrivée partie à Halifax & partie à la Nouvelle-York, après avoir été dispersée par une tempête. On confirme que celle de Mr. d'Estaing est arrivée à Boston le 17 Juin, & on ajoute que le général Arnold avoit pris possession de Philadelphie le 21, lorsque cette place fut évacuée par le général Clinton à la tête

de l'armée britannique ; que cette armée en traversant le Jersey , avoit été beaucoup harcelée par les généraux Washington & Lee ; mais que les Américains n'avoient rien entrepris du côté de Québec.

L'espoir d'un accommodement avec les Américains s'est tout-à-fait évanoui , depuis que l'on voit circuler dans le public la lettre suivante de Mr. Laurens , président du congrès , à Mr. Johnstone un de nos commissaires , qui lui avoit demandé la permission de voir le país.

*York-Town , le 14 Juillet 1778.*

Mon cher Monsieur ,

*Hier , je reçus l'honneur de la vôtre en date du 10 de ce mois : je vous remercie de l'envoi de celles de mes chers & dignes amis , Messieurs Oswald & Manning. Si le Dr. Ferguson eût été le porteur de ces papiers , je lui aurois témoigné tout le respect & toute l'attention , que le tems & les circonstances auroient pu permettre.*

*Il dépend , Monsieur , de la Grande-Bretagne de décider , si ses commissaires retourneront sans avoir été entendus par les représentans de ces états - unis , ou s'ils feront revivre l'amitié avec tout le corps des citoyens , & qu'ils pourront rester parmi nous aussi long - tems qu'il leur plaira. Vous êtes sans doute informé de l'unique condition , à laquelle le congrès peut traiter pour atteindre une fin aussi désirable ; condition de laquelle j'ose vous assurer de la manière la plus positive ( quoique je vous écrive comme simple*

particulier), qu'il ne se départira jamais, en admettant même, que les hostilités soient continuées, & que la fureur de la guerre force le bon peuple de ces états à commencer malgré lui un traité à l'ouest des Montagnes. Permettez-moi, Monsieur, que j'ajoute comme mon humble opinion, qu'au point où notre contestation est montée il sera trouvé, que le vrai intérêt de la Grande-Bretagne est dans la confirmation de notre indépendance.

Le congrès ne s'est jamais conduit avec hauteur : mais il seroit très-déraisonnable de supposer, qu'il auroit moins de fermeté d'esprit à présent, qu'il n'en a eu dans le tems où il se trouvoit destitué de tout appui étranger, & même sans espoir d'alliance ; à présent que dans un jour de jeûne général & d'humiliation publique, dans une maison consacrée au culte divin & en présence de l'Être-suprême, il a résolu " de n'entrer en aucune con-  
 „ férence ni traité avec les commissaires de  
 „ la Grande-Bretagne, à moins que, par  
 „ une démarche préliminaire, ils ne retirent  
 „ leurs flottés & leurs armées, ou qu'en ter-  
 „ mes positifs & exprès ils ne reconnoissent  
 „ l'indépendance de ces états „

Dans le tems convenable, Monsieur, je me regarderai comme très honoré par votre connoissance personnelle, & en contribuant à vous rendre agréables toutes les parties de ces états ; mais, jusqu'à ce que la base de la confiance mutuelle soit établie, je crois, Monsieur, que ni d'anciennes liaisons d'amitié particuliere, ni quelque autre considération

que ce soit, ne peut porter le congrès à consentir, que même le gouverneur Johnstone, homme qui a joui de si juste titre de l'estime de l'Amérique, voie le païs. Je n'ai qu'un seul suffrage ; mais il y sera contraire. Ne concluez pas cependant de-là, mon cher Monsieur, que je manque d'affection envers mes anciens amis, à la bonté desquels je dois l'honneur de notre présente correspondance, ou que je ne sois point avec beaucoup de respect & de considération pour votre personne, &c.

(Signé) HENRY LAURENS.

Nos négocians ont reçu l'agréable nouvelle que la flotte marchande des Indes occidentales, composée de 150 navires, est arrivée dans différens ports d'Angleterre & d'Irlande sous l'escorte de sept vaisseaux de guerre. Ceux qui sont destinés pour Londres attendent à l'île de Wight un vent favorable pour gagner la Tamise, de même que les dix navires de la compagnie arrivés de l'Inde & de la Chine. On vient d'apprendre que les derniers sont arrivés aux Dunes & de-là dans la Tamise. On évalue à cinq millions sterling la valeur des cargaisons de tous ces navires. Nous attendons encore une flotte marchande de la Jamaïque, une autre de Québec, & une troisième d'Espagne & de Portugal, qui sont aussi escortées par des vaisseaux de guerre.

Les équipages de Son Alt. R. le Duc de Gloucester sont partis le 11 pour Douvres, où ils doivent être embarqués incessamment.

On

15. Septembre 1778.

127

On assure que ce Prince ne tardera pas lui-même à prendre la route de l'Allemagne, pour se rendre à l'armée du Roi de Prusse, où il commandera en chef quelque division, mais que Son Alt. R. passera premièrement par Berlin.

Les corsaires de France & d'Angleterre commencent à incommoder extrêmement le commerce des deux nations : ceux des François & des Américains nous ont enlevé dernièrement plusieurs bâtimens sur nos propres côtes, ainsi que divers navires richement chargés qui revenoient du Levant, & la cargaison d'un seul est évaluée à 70,000 liv. sterl. Nos corsaires ont aussi amené dans nos ports bien des navires françois, dont quelques-uns étoient chargés d'indigo, de tabac & d'autres productions de nos colonies de l'Amérique; & on écrit d'Irlande qu'une frégate du Roi a conduit à Cork un gros navire françois qui revenoit des Indes orientales au port de l'Orient, richement chargé. L'on débite que les armateurs de Gerssey & de Guernesey ont déjà mené dans ces deux isles des captures françoises pour une somme considérable.

## A L L E M A G N E.

RATISBONNE ( le 25 Août. Le ministre électoral de Mayence remit le 11 à la diète une lettre de l'évêque de Spire, dans laquelle ce prélat réclame la propriété de la ville & forteresse de Philipsbourg, dont le

II. Part.

I

droit de défense & de garnison avoit été d'abord accorde à la France & ensuite à l'Empereur & à l'Empire par tous les traités & en particulier par ceux de Munster & de Ryswyk. Ce Prince-évêque fait observer que la dite forteresse se trouve actuellement sans troupes, & il forme aussi une prétention qu'il fait monter à quatre-vingt mille florins, pour des fournitures que lui & ses prédécesseurs ont livrées depuis l'année 1710 tant pour l'entretien des fortifications de la dite forteresse, que pour l'approvisionnement de sa garnison. En conséquence le dit évêque invite ses co-états à l'aider à soutenir ses droits de la manière la plus forte auprès de l'Empereur, afin d'en obtenir une conclusion favorable de l'Empire; & pour cet effet il a ajouté dans sa lettre les propositions qu'il a faites il y a trois mois à ce sujet à Sa Majesté Impériale.

Le 21, les vacations de la diète ont commencé, & il a été statué qu'elle ne reprendroit ses séances qu'au 9 Novembre. L'envoïé électoral de Bohême remit à la diète avant sa clôture une déclaration de sa cour contre l'acte de renonciation sur la Bavière, attribué au Duc Albert d'Autriche, & que l'envoïé de Brandebourg y avoit produit. Le baron de Borié, envoïé archiducal d'Autriche, & le ministre électoral de Bohême ont aussi déclaré de nouveau que cet acte est une *pièce controuvée, supposée, fabriquée à dessein, & dont la fausseté est visible.* Le silen-

15. *Septembre* 1773.

129

ce de la cour de Berlin donne un nouveau poids à ces assertions.

VIENNE (le 24 *Août.*) Le baron de Kageneck, chambellan de L. M. I. & R. A., jusqu'ici conseiller aulique, mais actuellement nommé envoyé extraordinaire de cette cour près du Roi de Suede, est parti pour sa destination. — Il y a maintenant ici sous presse une contre-déclaration de L. M. I., en réponse aux manifestes des cours de Berlin & de Saxe.

Le 6 de ce mois, on apprit dans l'armée de l'Empereur qu'il y avoit en route un convoi de provisions pour l'armée prussienne : & le major Nauendorff du régiment de Wurmser hussard, avec une division de ce régiment, fut envoyé pour empêcher que ces provisions ne parvinssent à l'ennemi. Par les prudentes dispositions du major Nauendorff & du capitaine Leydolt, & graces à la valeur & au courage des troupes, leur entreprise leur a parfaitement réussi. Ce transport étoit composé de 240 chariots prussiens chargés de toutes sortes de provisions : il y avoit 2400 quintaux de farine, & avec ce convoi étoient 13 chariots de vivandiers. Ceux qui escortoient ce convoi furent attaqués si inopinément & si vaillamment par les nôtres qu'ils ne purent tirer que deux coups de canon & sept coups de fusil ; tout ce qui ne voulut pas se rendre fut taillé en pieces. Il y a parmi les prisonniers un officier prussien ; tous les chariots des provisions de même que ceux des vivandiers furent brûlés sur la pla-

ce; 3 officiers, 25 bas-officiers, 3 artilleurs, 1 conducteur de chariot, 51 valets ont été faits prisonniers, parmi lesquels il y a un officier & 11 hommes de blessés.

Le 15, l'ennemi quitta le camp qu'il avoit entre Nachod & Skalitz pour rétrograder de maniere que le corps qui se trouvoit près de Nachod sous le commandement du lieutenant-général de Wunsch, a occupé la hauteur nommée Flammelsberg dans le comté de Glatz. L'aile droite de la grande armée du Roi de Prusse a formé deux lignes sur la hauteur de Burkersdorf; & l'aile gauche a pris une position propre à former un camp près de Staudenz. Malgré le feu continuel & vif de leur artillerie, le lieutenant-colonel Knefevich avec les hussards de Carlstadt, & le major Milloradovich à la tête des chasseurs, se sont maintenus dans le poste qu'ils avoient près de Tscherna : la division des troupes frontieres n'a pas moins réussi à maintenir le sien. L'ennemi en quittant son camp, a laissé les villages des environs dans un état des plus déplorables. Ne se contentant pas de les avoir pillés tout-à-fait, il a encore démoli un grand nombre de maisons. De très-bonnes raisons de politique ont déterminé les commandans de nos armées à ne pas profiter de cette retraite de l'ennemi pour lui causer du dommage par une poursuite, ce qui auroit été assez facile. La maladie épidémique de la dyssenterie doit regner surtout dans les régimens de dragons de Krokow & de Thun & parmi les hussards-noirs; les officiers n'en sont pas exempts, & on

15. Septembre 1778.

131

apprend qu'elle s'en communiquée à l'infanterie prussienne. Il paroît cependant que la vraie raison pour laquelle on n'a point harcelé l'armée ennemie durant sa retraite, c'est qu'on a prévu qu'elle subsisteroit aussi difficilement dans sa nouvelle position que dans celle qu'elle venoit de quitter. — Le quartier général de l'Empereur est à Trzonowah & son armée s'étend de Kœnigshoven jusqu'à Arnau, où se trouve le général d'Alton qui fut renforcé aussi-tôt qu'on eut l'avis que le Roi de Prusse visoit à l'attaquer. — Les Prussiens nous ont enlevé un magasin considérable à Leumeritz, mais malgré cet avantage, l'armée du Prince Henri a été obligée à un mouvement rétrograde, par les sages manœuvres du maréchal de Laudon. Il paroît même que ce général songe à pénétrer sur Freyberg en Saxe, en franchissant les montagnes près Annaberg & Marienberg. Son aile droite s'est rapprochée de Gabel, & la gauche est appuyée sur Nimes.

Suivant des avis du marquis de Botta, lieutenant-général, nos postes avancés en Silésie, consistant en quatre divisions de dragons de Wurtemberg & de Modene & en cent hommes du régiment de Transylvanie & de Valachie, ont été attaqués les 11 de ce mois dans leur camp près de Mladenke par un corps ennemi sorti d'une embuscade. Nos troupes aiant été repoussées en cette occasion avec quelque perte, on a ordonné que cette affaire fût examinée pour savoir jusqu'à quel point sont coupables ceux

qui y ont contribué par leur négligence. L'ennemi a tenté en même tems avec beaucoup de vivacité une pareille attaque contre les hussards d'Estersdorf, mais il a été fortement repoussé, sans que ces derniers qui se sont tenus sur leurs gardes, aient fait la moindre perte.

Les Prussiens ne discontinuent pas de faire des exactions exorbitantes tant d'argent que de fourrages, & de piller les endroits où ils peuvent pénétrer. C'est sur-tout dans la Silésie - autrichienne qu'ils exercent leur dureté. Johannesberg, Weidenau, Hotzelploz, Jægerndorf, Hennemersdorf, Rocherfdorf & Johannesthal en ont le plus souffert. La perte qu'ils ont causée aux trois derniers endroits, est d'autant plus considérable qu'on y fait un trafic de vins d'Hongrie, dont les ennemis ont emmené la provision qu'ils y ont trouvée, & qu'on estime environ 100,000 florins. Non contents de ces ravages & de ces pillages, les Prussiens poussent leur cruauté jusqu'à enlever tous les jeunes garçons qu'ils rencontrent, & qu'ils font transporter hors du pais avec le butin par les païsans saxons qui se trouvent à la suite des partis qui font de pareilles irruptions. On en a eu un exemple des plus tristes à Böhmischleypa, d'où ils ont enlevé 26 garçons, dont deux sont fils d'un employé aux finances de Gritschin. On en agit tout autrement de notre côté : un capitaine de cavalerie ayant emmené sans ordre des bestiaux de la Silésie-prussienne, le comte d'Alton, lieutenant-

15. Septembre 1778.

133

nant-général, les a fait restituer par ordre de l'Empereur, & a fait escorter les conducteurs jusqu'aux frontieres pour les mettre à l'abri des excès que les Bosniaques font dans leurs courses. On espere que cet exemple de douceur & de bonté fera rougir les ennemis, & engagera leurs commandans à faire observer une meilleure discipline militaire. — Tous les rapports des déserteurs s'accordent sur la triste situation dans laquelle l'armée ennemie se trouve, tant par la disette de vivres, que par les ravages que la dyssenterie y fait. Ils apportent du pain mal cuit, moisi & de mauvaise odeur; & tous assûrent unanimement que l'ennemi fait ôter aux régimens le gros canon pour le placer dans le parc d'artillerie. Selon leur rapport, les compagnies d'infanterie prussienne consistent à peine encore en 80 hommes, vû les affreux ravages que les maladies ont faites non-seulement parmi les simples soldats, mais aussi parmi les officiers. On porte le nombre actuel des malades à 10,527, dont huit mille ont été transportés à Glatz.

Un païsan hongrois a trouvé, en creusant son champ, 12 canons de six livres de balles. Il en a donné avis aux magistrats, qui les ont fait retirer. S. M. l'Impératrice a récompensé généreusement le païsan. On a conduit ici ces canons & on les montre publiquement; on voit sur l'un les armes du prince Ragozki; & l'on croit que c'est lui qui les avoit fait fondre dans le tems de la rébellion de Hongrie, & qui les avoit

enfouis après sa défaite. Il est probable qu'en cet endroit on trouvera encore d'autres instrumens de guerre; c'est pourquoi on creuse encore à une demi-lieue plus loin.

BERLIN (le 25 Aout.) On voit ici la liste des officiers de l'état-major, & autres officiers qui ont été faits prisonniers par l'armée aux ordres du Prince Henri à l'affaire de Gabel (a).

Du régiment de Gaifrugg, infanterie; colonel marquis de Bossi; major de Bonanomi; capitaines, chevalier Tosi, Perego & Castellani; premiers lieutenans, O-Reilly, Ingigneri, Rinaldi, Balbi, & le maître des comptes Mikautsch; seconds lieutenans, Ferretti, comte Melzi, Ehrendorffer, Carpani, & Schæffer; enseignes, Bercovich, Haberle, Huber, Astandri, Pellegrini; l'adjudant Werner & chirurgien Bianchi.

Régiment Caprara, infanterie: le capitaine Reipold; premier lieutenant Candini & l'enseigne comte Puppi.

(a) Qui croiroit que pour avoir rapporté cette affaire, ainsi que la seconde entrée du Prince Henri en Bohême, avec les circonstances les plus certaines, j'ai eslué de la part d'un certain public le reproche de l'exagération & le soupçon d'une partialité aussi contraire à ma sincérité qu'à mon patriotisme? La raison de ce genre d'injustice vient de ce qu'on se laisse surprendre par une infinité de fausses nouvelles, & qu'on se fait en conséquence une idée de l'état des choses très différente de la réalité. Après quoi on s'étonne & on se plaint quand on ne retrouve pas ses persuasions dans les relations des gens instruits. Je continuerai à donner tous mes soins pour distinguer le vrai du faux; jusqu'ici j'ai la satisfaction de n'avoir omis aucun fait important, & de n'en avoir pas rapporté qui ne fût vrai.

15. *Septembre* 1778.

135

Du régiment Hildburghausen , infanterie , le sous-lieutenant Schnabel.

Du second régiment d'artillerie , le sous-lieutenant de Jungwirth.

Du régiment de Croates de Gradisca , le capitaine de Philippovich & l'enseigne Ferenozzi.

Du régiment de Croates Peterwaradains , les capitaines Nizzati & Radovitzki , le premier lieutenant Mickalovick , le sous-lieutenant Stoichevich , & le chapelain Gyongyevich.

Du régiment Kinsky , chevaux-légers , le capitaine Wilhelmi.

Du régiment de Græven , hofards , le sous-lieutenant Hantzmann.

Le succès de cette première attaque , & l'heureuse entrée du Prince Henri en Bohême , avoient fait espérer que ce Prince seroit bientôt aux portes de Prague , mais il paroît que par les mesures que le général Laudon a prises , notre armée n'a pu pousser ses progrès au-delà des postes qu'elle avoit d'abord occupés. Le Roi de son côté a quitté son camp de Nachod , soit pour se procurer des subsistances , soit pour tenter une jonction avec son frere. Le 15 l'armée entière se mit en marche sur quatre colonnes. La première , conduite par Son Alt. Sér. le prince héréditaire de Brunswick , marcha par Kladern , Koken & Nimmerfatt au camp de Burckersdorff. La seconde , aiant le Roi à sa tête , marcha par Welsdorff , Horfitzka & Prausnitz. La troisième , commandée par le lieutenant-général de Ramin , & la quatrième par le général de Tauenzien se joignirent dans le défilé de Kowalkowitz & se rendirent par Prausnitz dans le camp de

Burckersdorff. Le Roi se fit joindre ce jour-là par le corps du lieutenant-général de Bulow, qui avoit été campé jusqu'alors entre Skalitz & Klenney. Quoique l'ennemi fût très-près de nous, & que les passages étroits & les mauvais chemins qu'une armée aussi nombreuse que la nôtre a dû traverser, eussent pu l'engager à faire harceler notre arrière-garde, commandée par Mr. le général-major de Lossow avec son régiment de hussards, & par celui de Boffe, dragons, cependant les Autrichiens n'ont fait aucune tentative, & notre armée est entrée dans son camp sans avoir été obligée de tirer un seul coup de fusil.

Le 19, l'ennemi fit mine d'attaquer le corps du prince héréditaire de Brunswick; mais Son Alt. Sér. avoit si bien pris sa position que vers midi, après quelques canonades, l'ennemi prit le parti de se retirer, sans avoir réussi dans son dessein. Le 20, tout fut tranquille. Le 21, le général-major de Prittwitz passa avec mille chevaux & quelques bataillons d'infanterie sur Aupa près d'Eypel, afin de ramasser du fourrage pour l'armée, ce qu'il exécuta sans la moindre opposition. Le 22, le Roi marcha avec vingt bataillons & quinze escadrons en trois colonnes, de sorte que la première consistant en cavalerie, formoit l'aîle gauche, la deuxième, composée d'infanterie, formoit le centre, & la troisième ou l'aîle droite renfermoit l'artillerie, les pontons & les bagages. Tout ce train se mit en marche à cinq heures

du matin pour aller occuper les hauteurs de Tſchernâ jusqu'à Léopold. Sa Maj. en aiant nettoïé de hussards & de pandours tous les environs, donna ordre d'y affeoir son camp; puis ce Monarque alla se joindre avec 400 hussards de Ziethen au prince héréditaire de Brunswick dans les environs de Hermanfeifen & de Langenau, d'où ils allerent reconnoître Hohenelbe. Le Roi établit son quartier-général à Léopold & jugea à propos que le prince héréditaire de Brunswick plaçât son camp sur les hauteurs de Langenau. Le 23, Sa Maj. alla de nouveau reconnoître les environs de Hohenelbe. Il ne s'est point fait d'autres changemens jusqu'à ce moment.

MEISSEN (le 20 Août,) L'armée de vingt-quatre mille Prussiens aux ordres du général Plathen, qui a dû rester pour couvrir la Saxe, tant que nous n'étions pas maîtres des montagnes, a pénétré aussi, comme on le fait, en Bohême; elle est allée d'abord occuper Tœplitz, Ducks & Auffig, tous ces endroits aiant été évacués par les Autrichiens. Les suites de cette entrée se sont manifestées de deux façons, en ce que nos frontieres sont tranquilles & sûres; c'est aussi pourquoi le bataillon des volontaires de Politz qui est à Freyberg, ainsi que les bataillons français & les hussards, commandés pour la Thuringe, iront rejoindre la grande armée. C'est aussi par-là que nous sommes exempts de contributions ultérieures; & il y a lieu d'espérer qu'on nous rendra sans argent les ôtages qui ont été pris sur nos frontieres, d'autant que

le Prince Henri en a aussi en son pouvoir, aiant pourtant fait signifier au maréchal de Laudon, qu'il étoit prêt de les échanger contre des otages saxons, & qu'on traiteroit les siens comme les nôtres le seroient.

— On occupe beaucoup de païsans de la Bohême à fortifier Gabel, dont les Saxo-Prussiens se sont emparés, & qui est un passage important sur les frontières : des officiers saxons ont la direction de ces ouvrages. Au lieu des chevaux de relais perdus ou tombés entre les mains des Autrichiens, & qui appartenoient aux équipages des Saxo-Prussiens, les païsans de Bohême sont obligés de leur en fournir d'autres.

DUSSELDORP (le 21 Août.) La ville de Manheim, qui avoit eu le bonheur d'être la résidence des Electeurs Palatins, depuis la mort de l'Electeur Jean-Guillaume, décédé à Dusseldorf en 1714, est sur le point de perdre cet avantage. Le sieur Hazart, premier valet de chambre de S. A. Electorale, est parti pour Munich au commencement de ce mois, afin d'y faire meubler le palais suivant le goût du nouveau Maître. Les officiers de la cour, les écuiers, & l'argenterie ont dû suivre hier. L'on dit que l'Electeur a promis d'installer le Prince Maximilien des Deux Ponts, comme gouverneur-général du Palatinat, à Manheim. Son Alt. Elect. a accordé au lieutenant général comte d'Efferen, gouverneur de cette ville, la permission de se retirer avec une pension, vû ses services & son grand âge. Sa charge de gouverneur

15. Septembre 1778.

139

a été accordée au général-major prince d'Imsembourg, qui sera déclaré, dit-on, en même tems Statthalter des duchés de Juliers & de Berg.

MINDEN (le 29 Août.) Les préparatifs militaires sont si grands dans l'électorat de Hannovre, qu'on peut au premier moment faire marcher un corps considérable de troupes. Le tems seul peut nous apprendre sa destination. On fait d'ailleurs qu'à l'importante forteresse de Hamelen on vient d'ajouter de nouveaux ouvrages, & on apprend encore que le 10 du mois prochain il y aura près de Hannovre un camp composé de six bataillons & de 11 escadrons.

Extrait du *Courier du Bas-Rhin*. Samedi 5 Sept. p. 619.

*On nous écrit de Vienne que le Courier du Bas-Rhin vient d'être défendu dans tous les états héréditaires de la Maison d'Autriche. L'effet de cette proscription sera de nous faire perdre en moins de trois semaines, près de 500 abonnés & de nous occasionner conséquemment un dommage d'environ quatre mille écus par an.*

## F R A N C E.

PARIS (le 30 Août.) Il paroît un édit du Roi qui rappelle à leurs fonctions & à l'exercice de leurs charges, les officiers de la cour des monnoies, supprimés par édit du mois de Septembre 1771, donné à Versailles, & enregistre à la cour des monnoies, le 29 Juillet 1778. — Lettres-patentes du

Roi qui fixent la forme & les délais de la comptabilité du Sr. Rouillé de l'Etang, trésorier des deniers provenans des corps & communautés d'arts & métiers, données à Versailles, le 24 Avril 1778. Les arts, les métiers se tiennent par la main; il sera toujours difficile d'établir entr'eux des lignes de démarcation : nulles couleurs tranchantes ne séparent les nuances qui les lient : c'est une vérité si sensible que depuis le rétablissement des communautés, il a paru une foule d'ordonnances, d'édits, de réglemens; & malgré la sagesse qui les a dictés, on n'est pas encore parvenu à rétablir la paix & l'union. — Arrêt de la cour du parlement du 4 Août 1778, relatif aux carrieres de Meuil-Montant. C'est aux particuliers propriétaires de ces carrieres que l'on doit attribuer un accident qui a coûté la vie à plusieurs personnes : l'intérêt les a engagés à poursuivre l'exploitation plus loin que leur propriété, & ils ont eu l'avarice de ne point assûrer par des poutres le prolongement des excavations. L'arrêt du parlement tend à prévenir le danger qui pourroit en résulter: — Arrêt du conseil d'état du Roi & lettres-patentes sur icelui, registrées en la cour des monnoies le 8 Juillet 1778, portant établissement dans l'hôtel des monnoies de Paris, d'une chaire de minéralogie & de métallurgie docimastique, & nomination du Sr. Sage pour professeur.

## Lettre du Roi à l'archevêque de Paris.

*Mon cousin ; la grossesse de la Reine , ma très-chère épouse & compagne , est une marque de la bénédiction de Dieu sur nous. La loi que je me suis faite de soumettre à sa providence tous les événemens de mon regne , m'engage à vous faire cette lettre pour vous dire que vous ferez chose qui nous fera bien agréable si vous ordonnez une Collecte ou Priere particuliere pour la conservation de sa personne & du sujet de notre espérance : sur ce je prie Dieu qu'il vous ait , mon cousin , en sa sainte & digne garde. Ecrit à Choisy le 21 Août 1778 , signé LOUIS : & plus bas , AMELOT.*

En conséquence de la lettre ci-dessus, l'archevêque de cette ville , dans un mandement du 24 de ce mois , adressé à tous les fideles de son diocèse , observe combien la Reine a déjà intéressé le Ciel en sa faveur par un acte de charité qu'on ne peut se rappeler sans attendrissement. " Les prieres du pauvre , dit le prélat , sont si efficaces ! que n'obtiendront pas celles de tant de malheureux qui par le recouvrement inattendu de leur liberté , ont été rendus à leurs familles & à des enfans qui réclamoient les secours de leurs peres , en même tems qu'ils étoient la cause innocente de leur détention,, ? Pour réunir encore à ces prieres ferventes celles de tous ses diocésains , l'archevêque ordonne que dans toutes les églises de son diocèse , exemptes ou non exemp-

tes

tes, il se dira tous les jours aux Messes hautes, ou basses jusqu'à ce la Reine soit accouchée, la *Collecte*, la *Secrette* & la *Post Communion* prescrites dans le missel, & intitulées : *Pro muliere gravidâ*, y insérant, suivant la rubrique, *Maria, Antonia, Josepha, Joanna Regina nostra*, exhortant les fideles de son diocèse, dans la joie dont ils sont pénétrés, à prévenir par des aumônes & d'autres bonnes œuvres le bonheur public qu'annonce cet événement si désiré. Mr. l'archevêque rappelle à ses diocésains " les transports de joie, que fit éclater la nation, lorsqu'elle vit le Roi s'unir à une Princesse, qui, par ses vertus & ses rares qualités, étoit destinée à faire le bonheur du Monarque & celui des sujets. Cette union, (continue-t-il,) qui fut comme le sceau de l'alliance, que la divine Providence avoit ménagée entre deux augustes Maisons, nous promettoit encore des appuis du trône, des Princes qui perpétueroient la gloire & la félicité de la monarchie, en y faisant fleurir la religion, la justice & les mœurs „.

Mr. de Sartine, ministre de la marine, aiant mis sous les yeux du Roi les comptes, qui ont été rendus par le comte d'Orvilliers, commandant de l'armée navale dans le combat d'Ouëstant, Sa Maj. a voulu témoigner la satisfaction qu'elle a eue de la conduite de ses généraux & autres officiers, en accordant, comme nous l'avons déjà dit, différentes grâces au corps de la marine. Le prince

15. Septembre 1778.

143

prince de Montbarrey, ministre de la guerre, aiant pareillement rendu compte au Roi de la maniere distinguée, dont les officiers des troupes d'infanterie, embarqués sur les vaisseaux de l'armée, ont servi pendant le combat, Sa Maj. a accordé la croix de St. Louis à neuf de ces officiers : Mrs. de Vinezaz & de Riviere, lieutenans en second aux régimens d'Auvergne & Dauphin, infanterie, ont de plus obtenu la commission de capitaine. — On voit dans le public des copies de la lettre, que le Roi écrivit de sa propre main au comte d'Orvilliers, en date de Versailles le 1. Août. Elle est conçue en ces termes :

*J'ai reçu, MONSIEUR, avec bien du plaisir les nouvelles du combat, que vous avez soutenu contre la flotte angloise. Vous avez bien justifié le choix, que j'ai fait de vous, par votre conduite & les bonnes manœuvres, que vous avez faites. Je suis très-content de Mrs. les officiers & de toute la marine : Je vous charge de le leur témoigner. Je suis bien fâché de la blessure de Mr. Duchaffault : j'espère, qu'elle ne sera pas fâcheuse, & qu'il sera bientôt rétabli & en état de continuer ses bons services. J'ai ordonné, qu'on prit le plus grand soin des blessés. Témoinnez aux veuves & aux parens des morts, combien je suis sensible à la perte qu'ils ont faite. Mr. de Sartine vous fera passer mes ordres ultérieurs : je suis assuré du succès de la manière, dont ils seront exécutés.*

(Signé)

LOUIS.

II. Part.

K

Cette lettre semble détruire le bruit qu'on avoit répandu touchant un conseil de guerre qu'on devoit tenir à Brest pour examiner la conduite de quelques officiers à la bataille d'Ouessant. Il passe même pour constant que Mr. le comte d'Orvilliers a assuré au Roi qu'après un rigoureux examen de tout ce qui s'est passé, il avoit reconnu qu'on ne pouvoit rien imputer à ses officiers. Ainsi on doit plutôt s'en rapporter à son suffrage qu'à de légers propos du public.

Mr. d'Orvilliers est parti du port de Brest le 17 avec vingt-cinq vaisseaux de ligne. Trois vaisseaux de ligne sont partis, le 18, pour le joindre. Mr. de la Touche-Tréville, chef d'escadre, est parti le 21 pour prendre le commandement de la ville de Paris, il conduira à la flotte quatre vaisseaux de ligne. — La rentrée de l'amiral Keppel à Plymouth, avec ses vaisseaux dématés, a donné lieu à une plaisante erreur pour la nation britannique ; lorsqu'on a apperçu la flotte angloise, à la rade de Sainte-Hélène, dans cet état de délabrement, un cri de joie s'est élevé jusqu'au ciel ; on a cru voir toute la flotte françoise prisonnière. Mais lorsqu'enfin on a regardé de plus près, à ces transports d'allégresse a succédé une consternation générale, & les capitaines qui conduisoient les vaisseaux ont été hués par le peuple. Ce n'est pas le nombre des morts qui décide ici la victoire, parce qu'ils sont en petit nombre de part & d'autre, mais le nombre supérieur de vaisseaux délabrés chez les Anglois, joint

à ce qu'ils ont abandonné le champ de bataille. — Tandis que l'on se réjouit en Angleterre du retour de dix vaisseaux de la compagnie angloise des Indes orientales, dont la cargaison est estimée à un million 500 mille livres sterling, comme d'un événement des plus heureux, qui soit arrivé depuis long-tems à la Grande-Bretagne, nos négocians ont aussi eu la satisfaction d'apprendre, qu'il vient d'arriver dans les ports de Nantes & de Bordeaux une flotte marchande de 54 navires, tant de ceux qu'on attendoit de retour de nos isles aux Indes-occidentales que de bâtimens revenant du continent de l'Amérique, & qui ont voulu profiter du convoi du vaisseau le Protée, commandé par Mr. de Dampierre, & de deux frégates. La cargaison de cette flotte est évaluée à vingt millions tournois. Il est de plus arrivé à l'Orient deux vaisseaux des Indes-orientales, le Terray venant de Pondichery, & les Quatre-Amis venant de Bengale : la seule cargaison du dernier est de plus de quatre millions. — Comme l'on n'avoit aucune nouvelle certaine de la flotte du comte d'Estaing, plusieurs personnes commençoient à croire qu'elle avoit pris la route des Indes-orientales ; mais aujourd'hui on fait qu'elle s'est montrée dans les mers d'Amérique & même dans la Delaware. On n'en peut douter après la lettre de l'amiral Howe à Mr. Stephens, datée du 11 Juillet, dont on voit ici une copie. “ *Le lendemain du départ de ma lettre du 6 courant, j'ai été informé*

par les croiseurs qui sont en station du côté du Sud que l'escadre de Toulon est arrivée le 5 du courant sur la côte de Virginie, & que par ses mouvemens remarquables ce jour-là & le lendemain 6 elle paroïssoit destinée pour Chesapeak-Bay; cependant le vaisseau le Maidstone, qui l'a suivie dans le cours qu'elle a pris vers le nord, l'a vû dans la matinée du 8 jeter l'ancre à l'entrée de la Delaware. Dès que l'on a sù que l'escadre françoise s'avançoit sur la Delaware, on a expédié des instructions, au vice-amiral Byron, & j'aurai soin que les vaisseaux qui sont ici soient promptement prêts à saisir toutes les occasions favorables à la commission du vice-amiral; mais je n'ai point encore appris qu'il ait paru sur les côtes de l'Amérique. Aiant été informé ce matin, que l'escadre françoise s'avance vers ce port, j'ai différé de fermer ma lettre, pour donner avis aux lords-commissaires que cette escadre consistant en quinze voiles a jetté l'ancre, ce soir, devant Sandy-Hook, & qu'elle paroît méditer l'attaque de ce port; j'ai la satisfaction de penser que si ce projet est suivi, l'événement ne portera point d'atteinte à l'honneur des armes de Sa Majesté. Le paquebot le Grantham va essayer de mettre en mer avec ces dépêches, à travers la sonde, par Rhode-Island, tandis que l'attention de l'ennemi peut être distraite à la vue de ce port.

Mr. le maréchal de Broglio, avant d'aller prendre le commandement de son armée, a travaillé de concert avec Mr. le prince de

15. Septembre 1778.

147

Montbarrey à mettre en ordre dans un grand détail tout ce qui doit être prescrit en tems de guerre aux troupes & aux officiers de tout grade, & on doit commencer dès-à-présent à l'exécuter en partie. Le réglement provisoire sur le service de l'infanterie en campagne est imprimé en 22 pages *in folio*; en voici le préambule : " La nouvelle constitution des troupes exigeant une nouvelle ordonnance de service de campagne, Sa Majesté a fait rédiger provisoirement le présent réglement, afin qu'étant éprouvé dans les camps qu'elle se propose de faire assembler, on puisse profiter de toutes les observations de l'expérience, pour lui donner ensuite sous la forme d'ordonnance toute la perfection dont cet important ouvrage est susceptible „

Il n'est pas encore certain qu'il n'y aura pas de procès au sujet du cœur de Mr. de V, que Mr. le marquis de Villette s'est attribué, dans le dessein, dit-on, de lui faire des obseques. Les neveux du défunt prétendent prouver par le procès-verbal fait lors de l'embaumement du corps, que rien n'en a été séparé, & que quand même Mr. de Villette seroit en possession du cœur, cette partie ainsi séparée du corps, ne seroit susceptible d'aucun honneur funebre. De son côté Mr. de Villette proteste avoir bien réellement ce cœur, & persévère dans l'intention de l'honorer en tems & lieu d'un service solennel. . . . Les petites haines philosophiques qui se mêlent à une dispute déjà

si divertissante par elle-même, font un spectacle fécond en réflexions pour les âmes sages & calmes. Le philosophe trépassé a tant plaisanté sur les reliques des Saints, sur les honneurs qu'on leur rend, sur la décence & le respect avec lesquels on les conserve, que les débris de son cadavre pros crit & abhorré, dont l'attouchement a fait anathématiser la terre qui l'a reçu, semblent avoir été condamnés à faire le sujet de la plus absurde & de la plus ridicule controverse qui fut jamais.

Dans les assemblées des gens de lettres, artistes & étrangers, qui se tiennent chez Mr. de la Blancherie, on admire un buste fort ressemblant de la Reine, lequel est modelé en carton par Mr. Cardeur. On lit au bas ce quatrain de Mr. Blain de Sainmore.

Dans ce buste fidele Antoinette respire.  
 Je ne suis pas surpris qu'avec de tels attraits,  
 Elle ait soumis à son empire  
 Et le Monarque & les sujets.

Par arrêt du parlement du 8 de ce mois, le nommé Hartrel de Landel de St. Quentin, se disant avocat reçu en la cour souveraine de Lorraine, a été condamné à faire amende honorable en la grand'chambre, l'audience tenant, la corde au col, portant un écriteau où étoient ces mots, *faussaire insigne*, à la marque sur les deux épaules & aux galeres à perpétuité. Pilliet, ci-devant huissier en la connétablie, a été condamné par le même arrêt au bannissement. Le Sr. Nesme,

secrétaire du Roi, à être blâmé. Regnaudin, clerc du Sr. Moreau le jeune, procureur, à être admonesté, enjoint à Pillet, praticien, d'être plus circonspect; c'est pour avoir fait de fausses procédures & signatures, afin de parvenir à un contrat d'union des créanciers du sieur Nesme. — Il est fait mention dans le Journ. du 15. Août, p. 638, d'un petit malheur arrivé à un Journal étranger toléré en France, à raison d'une apothéose de Mr. de Voltaire, cette nouvelle est confirmée par la lettre du censeur adressée à l'imprimeur de Liege, & conçue en ces termes : *Mgr. le garde des sceaux m'a fait défendre de laisser rien passer de relatif à Mr. de Voltaire soit directement soit indirectement : j'ai été forcé en conséquence, d'envoyer à Mr. de Neville deux feuilles du mois de Juillet qui commencent à la page 241. Mr. Valade a dû les lui remettre lui-même. . . . Je ne saurois trop exhorter vos rédacteurs à être sur leurs gardes &c.* (a).

---

(a) Je tire cette lettre, dont j'ignorois l'existence, de l'*Indicateur*, feuille imprimée à Liege, n°. 35, samedi 20 Août 1778. Il est difficile de savoir pourquoi l'auteur de cette feuille s'est fatigué à confirmer ce que j'avois dit de cette anecdote. Peut-être étoit-ce par envie d'ajouter à cette confirmation que mes *insinuations étoient méchantes*, & que les rédacteurs du dit Journal avoient le mérite de la sagesse. Mais 1°. quant aux *insinuations*, il n'y en a aucune dans ce que j'ai dit de cette aventure, que j'ai raconté tout simplement, sans aucune *insinuation* ni bonne ni méchante; portant la discrétion jusqu'à ne pas nom-

mer

Malgré toutes les précautions que le gouvernement a prises jusqu'à présent pour éviter les malheurs que les carrieres peuvent occasionner, & qu'il a redoublées depuis un accident arrivé à Mesnil-montant, où plusieurs personnes ont été englouties, bien des gens continuent de s'effraier, & on entend de tous côtés exagérer les risques qu'il y a d'habiter dans certains quartiers qu'on croit bâtis sur ces carrieres. Cela ne peut manquer de faire un grand tort aux propriétaires des maisons d'une partie du fauxbourg St. Germain. Cependant on doit être persuadé que les souterrains de la ville sont examinés avec plus d'attention que ne l'est un endroit situé dans la campagne & peu fréquenté.

Le célèbre artificier Luggieri se croit toujours assuré de pouvoir perfectionner son invention de fusées volantes, propres à servir de signaux pour annoncer à une très-longue distance des événemens avec une grande célérité. Le peu de succès de la première épreuve qu'il en a faite sur la montagne de Mont-martre, ne lui a donné que de l'encouragement. — Une lettre de St.

---

mer le Journal. 2°. Quant à la sagesse des rédacteurs, il faut avouer avec Mr. le censeur, qu'on ne sauroit trop les exhorter d'être sur leurs gardes; sur-tout après les observations que j'ai faites dans le Journal du 15. Février 1777, & auxquelles j'attens toujours qu'ils répondent pour leur en adresser d'autres.

Jean de Luz porte qu'un pêcheur de ce port y a amené un bâtiment anglois de 25 hommes d'équipage, qui venoit de la pêche de Terre-neuve, & qui est chargé de 4000 quintaux de morue. La ruse dont il s'est servi pour faire cette prise, est assez extraordinaire. Ce pêcheur étant en mer découvrit le bâtiment anglois. Le capitaine qui ne connoissoit point ces parages & qui s'estimoit à la hauteur de St Sébastien, port d'Espagne voisin de celui de Saint-Jean de Luz, aiant aussi découvert la barque du pêcheur, courut sur elle & pria le patron de le piloter jusques à St. Sébastien; celui-ci, qui parloit espagnol, le remorgua en effet, & le pilota si bien, qu'il le mena dans le port de St. Jean de Luz; quand il fut entré assez avant pour être sous le canon du fort, & à l'abri d'une révolte de la part des Anglois, il leur déclara en françois qu'ils étoient ses prisonniers. Le capitaine anglois jura beaucoup contre la surprise, & voulut se fâcher tout de bon; mais il fut obligé de s'en tenir là, & il fut conduit avec ses camarades dans le fort. Cette prise évaluée à cent mille livres, assûra la fortune du pêcheur aux termes de la dernière ordonnance concernant les prises.

On trouve ici chez tous les marchands d'estampes, & chez le Jay, libraire, rue St. Jacques, une gravure fort singuliere, que ce dernier a reçu de la Hollande, & dont on a fait tout de suite plusieurs copies. En voici l'explication telle qu'on la lit au bas de ce

morceau. La *vache à lait* représente le commerce de la Grande-Bretagne. Le *congrès* est représenté par l'Américain qui est occupé à enlever à la vache sa force naturelle & ses armes défensives, en lui sciant ses cornes, dont l'une est déjà par terre, & l'autre prête à tomber. Un *Hollandois*, de bonne humeur, profitant des circonstances, s'occupe à traire la pauvre vache. Derrière la vache sont un François & un Espagnol; le premier, d'un air content, emporte une jatte pleine de lait; & le second, tenant toute prête une moindre jatte, semble attendre sa part. Le vaisseau de guerre anglois, nommé l'*Aigle*, à quelque distance de Philadelphie, paroît déarmé, sans voiles & sans artillerie; le reste de la flotte hors de vûe, personne ne sachant où elle est. Les *deux freres* dans Philadelphie, sommeillant, & éloignés de la flotte & de l'armée. Le *Lion britannique*, profondément endormi, ne sent pas un petit dogue, fort éveillé, qui marche sur son dos, & semble ne s'appercevoir de rien. A côté du lion, on voit un *Anglois en deuil*, dans une attitude de désespoir, hors d'état d'éveiller le lion, pour punir tous ces usurpateurs de ses prérogatives roïales, & des propriétés de ses sujets.

BASTIA (le 19 Juillet.) Le Roi voulant traiter ses sujets de l'isle de Corse à l'instar de ceux de ses sujets françois envers lesquels, à l'occasion de son avènement au trône, il avoit usé d'indulgence pour des crimes dont le pardon auroit été refusé dans

15. *Septembre* 1778.

153

une autre circonstance , vient par des lettres-patentes du mois dernier de déclarer que les Corfes actuellement hors de l'isle , qui ne s'étant rendu coupables d'aucuns crimes contre lesquels la justice auroit sévi , se présenteroient dans le délai de six mois pour rentrer en Corse , jouiront du bénéfice de l'amnistie générale accordée en 1769 & 1772 : ordonne en conséquence que les Corfes fugitifs & coupables des troubles survenus en 1774 dans la partie de Niolo , même ceux qui pour raison de ces troubles seroient détenus sur les galeres ou dans la grosse tour de Toulon , participeront à la présente amnistie. Veut Sa Majesté que les fauf-conduits qui seront accordés aux Corfes fugitifs par le consul de France à Livourne , ne soient délivrés qu'à la condition expresse de prendre domicile en tel lieu de la Corse qu'ils voudront choisir pour y vivre en bons & fideles sujets du Roi , de tout quoi ils fourniront leur soumission & donneront de plus caution pour être envoyés en possession de leurs biens confisqués au nom de Sa Majesté & régis à son profit ; n'entendant Sa Maj. comprendre dans les restitutions les fruits perçus. Le montant des cautionnemens sera fixé par les commissaires de la junte du district où auront élu domicile les impétrans , de la conduite desquels les cautions répondront aux fins civiles jusqu'à concurrence de la somme fixée , sans que lesdites cautions puissent acquérir leur décharge qu'après cinq ans , & sans que

le jugement de la junte qui aura déchargé la caution puisse être exécutif avant d'être approuvé par le commandant en chef, par le premier président & le procureur-général du conseil-superieur. Ordonne de plus Sa Majesté que les particuliers admis au bénéfice de l'amnistie & à la restitution de leurs biens ne pourront pendant cinq ans en disposer, les vendre ou aliéner, si ce n'est pour cause de mort ou mariage seulement, lesdits particuliers, pendant le même-tems d'épreuve, demeurant exclus de toutes charges & fonctions municipales.

Par d'autres lettres-patentes du même mois, le Roi abolit, remet & pardonne le crime de conjuration formée contre ses troupes & leurs officiers en 1769 au village d'Oletta. Veut Sa Majesté que les procédures, décrets, jugemens de coutumace & contradictoires à ce sujet demeurent éteints & assoupis, & que pour raison de ce, les coupables ne puissent être inquiétés & recherchés en aucune maniere, leur permettant de rentrer dans l'isle aux conditions apposées dans les lettres-patentes ci-devant, tant par rapport aux personnes que relativement aux biens dont elles obtiendront la restitution.

## P A Y S - B A S.

BRUXELLES (le 4 Septemb.) L'on a institué dans toutes les églises des différens

diocèses des provinces de ces païs, des prières publiques, qui dureront pendant le cours de la campagne actuellement commencée en Bohême, pour implorer la protection de Dieu, & le supplier de daigner répandre sa bénédiction sur les armes de l'auguste Maison d'Autriche.

Les dernières nouvelles de Bohême nous apprennent que le 24 Août le Roi de Prusse tâcha de passer l'Elbe près de Hohenelb, mais il fut repoussé par une vive canonnade. Le général Wurmsler a harcelé son arrièregarde & fait 300 prisonniers. Les deux armées, de l'Empereur & du Roi, campent actuellement à la vûe l'une de l'autre.

LA HAYE ( le 30 Août. ) Les états de Hollande & de West-Frise feront le 2 Septembre prochain l'ouverture de leur assemblée ordinaire. Leurs nobles & grandes Puissances avoient déjà aboli, dans leur souveraineté particulière, par une résolution en date du premier Mai 1732 le droit trop rigoureux, si - non injuste, de *confiscation des biens*, qu'on étoit dans l'usage de prononcer contre ceux qui s'étoient rendus coupables de quelque crime capital : Les Etats-Généraux, suivant les mêmes principes d'équité & de clémence, viennent de le supprimer également, sans excepter même le cas de lèse-majesté au premier & au second chef, dans tous les païs, qui dépendent de la souveraineté commune des sept provinces-unies. Les deux ordonnances, rendues à cet effet, sont en date du 10 Août, & concer-

nent

nent l'une les possessions de leurs-hautes-Puissances dans le Brabant, la Frandre, & la Gueldre-supérieure; la seconde les colonies de la république aux Indes-orientales & occidentales.

## M O R T S.

Marie-Ernestine comtesse d'Engl, née comtesse de Harrach, Dame de l'Ordre de la Croix-étoilée, douairière du feu comte François-Frédéric-Thomas d'Engl de Wagrin, est morte à Vienne le 4 Août, âgée de 43 ans.

Alexandre-Louis marquis de Saint-Chamans, Lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur de Saint-Venant en Artois, grand-sénéchal d'épée de la province de Béarn, est mort dans son château de Villenauxe en Champagne, le 9 Août, âgé de 52 ans.

Henri de Manteufel, lieutenant-général & chevalier de l'Aigle-noir, est mort à la terre de Colatz, âgé de 82 ans, ayant servi pendant 50 ans & suivi le Roi de Prusse dans toutes ses campagnes.

---

Dans le dernier Journal, p. 14, l. 26, *Mr. W.* lisez *Mr. V.* Faute plusieurs fois répétée dans cet article. — P. 15, l. 9, *un tems*, lisez *le tems*. — P. 24, l. 5, *littérale*; lisez *littéral*. — P. 25, l. 12, *culture*, lisez *lecture*. — P. 27, l. 14, *ont*, lisez *font*.

☞ Dans quelques provinces des Païs-Bas, tous les exemplaires du Journal du 1. Août se sont trouvés accompagnés ( on ne fait comment ) d'une annonce du Journal *historique & politique de Liege*, dans laquelle on élève ce dernier ouvrage au - dessus de tous les Journaux possibles. Plusieurs de nos souscripteurs nous ont renvoïé cette annonce, & demandé l'explication de ce mystere que nous n'avons pas sù leur donner; mais de quelque maniere que cela se soit fait, il est étonnant que peu content de la liberté avec laquelle les différens Journaux de Liege circulent dans les états de Sa Majesté, on emploie ces petits moïens contre le seul Journal qui s'imprime dans les Païs-Bas autrichiens.



## T A B L E.

|                    |   |                        |     |
|--------------------|---|------------------------|-----|
| <b>TURQUIE.</b>    | { | <i>Constantinople.</i> | 111 |
|                    |   | <i>Smyrne.</i>         | 112 |
| <b>RUSSIE.</b>     | ( | <i>Pétersbourg.</i>    | 113 |
| <b>Pologne.</b>    | ( | <i>Varsovie.</i>       | 114 |
| <b>ESPAGNE.</b>    | ( | <i>Madrid.</i>         | 115 |
| <b>PORTUGAL.</b>   | ( | <i>Lisbonne.</i>       | 117 |
| <b>SUEDE.</b>      | ( | <i>Stockholm.</i>      | 118 |
| <b>DANNEMARCK.</b> | ( | <i>Coppenhague.</i>    | 118 |
| <b>ITALIE.</b>     | { | <i>Rome.</i>           | 119 |
|                    |   | <i>Naples.</i>         | 120 |
|                    |   | <i>Livourne.</i>       | 122 |
| <b>ANGLETERRE.</b> | ( | <i>Londres.</i>        | 123 |
| <b>ALLEMAGNE.</b>  | { | <i>Ratisbonne.</i>     | 127 |
|                    |   | <i>Vienne.</i>         | 129 |
|                    |   | <i>Berlin.</i>         | 134 |
|                    |   | <i>Meissen.</i>        | 137 |
|                    |   | <i>Dusseldorp.</i>     | 138 |
|                    | } | <i>Minden.</i>         | 139 |
| <b>FRANCE.</b>     | { | <i>Paris.</i>          | 139 |
|                    |   | <i>Bastia.</i>         | 152 |
| <b>PAYS-BAS.</b>   | { | <i>Bruxelles.</i>      | 153 |
|                    |   | <i>La Haye.</i>        | 154 |
|                    |   | <i>Morts.</i>          | 156 |